

**Place et représentation
des femmes dans les fictions
télévisuelles tunisiennes**

(Version provisoire du rapport, non destinée à la diffusion)

Sommaire

Introduction.....	3
I. Objectifs et méthodologie.....	5
II. Participation des femmes aux fictions télévisuelles.....	11
1. Participation des femmes à la création des fictions	
2. Participation des femmes à l'interprétation des rôles dans les fictions télévisuelles	
III. Qualification différentielle des personnages féminins et masculins	13
1. Catégorie d'âge	
2. Etat civil	
3. Paternité et maternité	
4. Secteur d'activité et catégorie socioprofessionnelle	
5. Occupation d'un poste à responsabilité	
IV. Représentations des personnages principaux et secondaires récurrents selon leurs apparitions dans les séquences	18
1. Activité des personnages dans l'exercice de leur fonction	
2. Identification des personnages dans l'espace de référence	
3. Style vestimentaire	
4. Mise en valeur du corps	
5. Valeurs morales principales (par séquence)	
6. Caractéristiques comportementales	
V. Analyse des rôles des personnages par épisode	26
1. Rôle des personnages principaux et secondaires récurrents par rapport à l'intrigue	
2. Perception des personnages principaux par épisode	
3. Perception de la valeur fidélité et infidélité	
VI. Etude des stéréotypes et contre-stéréotypes	31
1. Stéréotypes féminins	
2. Contre-stéréotypes féminins	
3. Stéréotypes masculins	
4. Contres stéréotypes masculins	
VII. Lexique du vocabulaire injurieux et offensant à l'égard des femmes.....	35
1. Typologie du lexique d'insultes et d'injures à l'égard des femmes	
2. Lexique d'injures et d'insultes par type d'auteur	
3. Auteurs d'insultes et d'injures à l'égard des femmes par genre	
4. Répartition du lexique injurieux selon le genre du scénariste de la fiction	
Les principaux constats de l'étude	40
Annexes.....	41

Introduction

La présente étude sur l'image des femmes dans les fictions s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle en Tunisie (HAICA) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Basée sur l'observation et l'analyse des fictions télévisuelles, cette étude vise à mettre en avant les clichés et les stéréotypes fondés sur le genre en vue de sensibiliser les professionnels du cinéma (producteurs, scénaristes, réalisateurs) au rôle des médias dans la production des valeurs et dans la construction de l'imaginaire collectif de la société.

L'étude tunisienne a porté sur cinq fictions télévisuelles produites localement et diffusées en 2015 sur des chaînes tunisiennes (dont une publique et trois privées) pendant le mois de ramadan (mois du jeûne). Lors de cette période de l'année, toute la famille se réunit autour de la table à l'heure d'El Iftar (au coucher du soleil) pour rompre le jeûne et suivre les nouvelles productions audiovisuelles. Ce qui influe sensiblement sur les taux d'audience des médias dont la courbe accuse une progression considérable et constitue un argument pour attirer le maximum d'annonceurs.

En Tunisie, et depuis 1956, date de la promulgation du Code du statut personnel qui visait l'instauration de l'égalité homme/femme, la situation de la femme a connu progressivement une évolution importante. Jusqu'à tout récemment encore, l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 26 juillet 2017, la loi intégrale sur la lutte contre la violence faite aux femmes qui constitue une avancée majeure pour la protection juridique des droits des femmes et la lutte contre toutes les formes de violence dont les femmes sont victimes.

Cependant, en dépit de ces progrès, l'on constate que dans le champ médiatique, la place des femmes est encore marginale, et leur image souvent biaisée et stéréotypée. Cette situation a un impact négatif sur toute volonté de changement et de progrès social et va à l'encontre des recommandations du Programme d'action de Beijing (Pékin 1995) qui mettent l'accent sur la nécessité de « *mettre un terme à la diffusion d'images négatives et dégradantes de la femme dans les médias* ¹ ».

Il n'est pas vain de rappeler à cet égard que la lutte contre les stéréotypes de genre et la nécessaire promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans et à travers les médias relèvent d'une préoccupation majeure dans les sociétés démocratiques. Ce souci émane, évidemment, du désir de faire respecter les principes édictés par les droits fondamentaux des hommes et des femmes dont notamment la liberté d'expression, le droit à l'égalité de traitement et à la justice, qui sont indispensables à l'épanouissement et au respect du genre humain et à la consécration de la dignité humaine.

Le rôle social des médias dans la propagation d'une culture d'équité doit favoriser la participation de tous au débat public, sans distinction de sexe, de couleur, ou de religion. En permettant un traitement égal et sans préjugés à toutes les catégories de la population, dans sa diversité et ses différences, les médias contribuent à la promotion des échanges entre les différentes composantes de la société et à la consolidation des principes d'égalité et de dialogue.

De nombreuses conventions et textes internationaux plaident dans ce sens. La Déclaration de l'ONU sur l'éducation à la formation aux droits de l'homme (2011)² exhorte les médias à assumer leur rôle dans la propagation de la culture de l'égalité et des droits de l'homme. Dans son article 6, elle appelle d'ailleurs à « s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les médias et en tirer parti pour promouvoir l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

¹ Déclaration de Beijing, Pékin 1995

² Déclaration adoptée par l'AG de l'ONU en décembre 2011

Les instances de régulation des médias doivent, à cet égard jouer un rôle important d'encadrement et de sensibilisation afin de développer la compréhension et le déploiement des règles respectant la dimension genre. Le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) créé le 1^{er} juillet 2007 à Ouagadougou, sous l'impulsion de l'Organisation internationale de la Francophonie, s'est engagé dans sa Déclaration adoptée en 2011 sur l'égalité entre hommes et femmes dans les médias audiovisuels à veiller « *à encourager la coordination et la coopération des acteurs professionnels des médias en faveur de l'égalité hommes - femmes dans les médias, en encourageant l'adoption et la consolidation de formes d'autorégulation ou de co-régulation relatives à l'égalité des sexes dans les médias.* »

Sur le plan national, le Décret-loi N°2011-116 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et portant création d'une Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle, cite en son article 15, parmi les principes à observer « *la consécration d'un paysage médiatique audiovisuel pluraliste, diversifié et équilibré de nature à respecter les valeurs de liberté, de justice et d'exclusion de la discrimination de race, de sexe ou de religion.* »

I. Objectifs et méthodologie

1. Objectifs de l'étude

Tout en veillant au respect de la liberté de création et de la créativité artistique, la HAICA entend explorer à travers cette étude les représentations des femmes dans les fictions télévisuelles diffusées par les chaînes de télévision tunisienne. En effet nous avons constaté que la diffusion de nouvelles œuvres télévisées (feuilletons et séries télévisées), notamment durant le mois de ramadan suscitent, à chaque fois, des débats controversés dans les médias, les réseaux sociaux, la société civile, etc. qui y voient une représentation réductrice de la femme en déphasage total avec la réalité et le statut des femmes en Tunisie. Partant de ce constat, la HAICA, en tant que régulateur du paysage audiovisuel, a jugé nécessaire de disposer de données quantitatives et qualitatives concrètes susceptibles de dégager, grâce à des indicateurs objectifs, les représentations des femmes dans les fictions télévisées. Ces données permettraient aussi de dresser les stéréotypes basés sur le genre qui sont véhiculés dans ces productions et de sensibiliser les professionnels du cinéma à repenser la représentation des femmes dans les médias en optant pour une approche fondée davantage sur le genre conformément aux valeurs universelles des droits humains et du cadre normatif tunisien.

Cette étude ne prétend nullement évaluer la dimension morale des œuvres télévisuelles tunisiennes mais plutôt de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs qui permettraient de mettre en lumière les représentations des femmes telles qu'elles sont véhiculées par ces œuvres.

2. Approche méthodologique

• Grille d'analyse :

L'étude s'est appuyée sur une analyse comparative empirique basée sur les six paramètres suivants :

1. Description générale du feuilleton
2. Qualification différentielle des personnages
3. Analyse des profils des personnages par séquences
4. Position des personnages dans le schéma actantiel
5. Les valeurs perceptibles des personnages
6. Relevé et analyse des stéréotypes et contre-stéréotypes
7. Relevé et répartition du lexique offensant les femmes.

• Choix de la période

Les œuvres de fiction objets de l'étude ont été diffusées pour la première fois pendant le mois de ramadan 2015, soit du 18 juin 2015 au 17 juillet 2015.

Le choix de cette période s'explique par le grand nombre d'œuvres de fiction tunisiennes produites et diffusées spécialement pour le mois de Ramadan, qui enregistre de manière générale une forte consommation de produits télévisés. Ces feuilletons font par la suite, l'objet d'une rediffusion dans le courant de l'année.

• Choix du corpus

L'étude a porté sur cinq feuilletons télévisés tunisiens à épisodes ouverts qui tournent autour d'une même intrigue et dont le dénouement s'étale sur plusieurs épisodes. Certains feuilletons comme «Awled Moufida»

diffusé par la chaîne privée Al Hiwar Ettounsi et «Naouret Lahwa» diffusé par la chaîne publique Al Wataniya 1 s'étalent sur plus d'une saison. Les séries télévisées à épisodes fermés et les sitcoms ont été exclus du corpus.

Ces cinq feuilletons ont été diffusés sur quatre chaînes dont une publique et trois privées :

- «Awled Moufida» (Les enfants de *Moufida*) et «Hikayet Tounissia» (Histoires tunisiennes) diffusés respectivement pendant la première et la deuxième quinzaine du mois de ramadan sur la chaîne privée Al Hiwar Ettounsi.
- «Leilat Echek» (La nuit du doute) diffusé sur la chaîne privée Ettassia.
- «Errisk» (Le risque) diffusé sur la chaîne privée Hannibal TV.
- «Naouret Lahwa» (Le moulin à vent) diffusé sur la chaîne publique Al Wataniya 1.

La durée ainsi que le nombre des épisodes varient d'un feuilleton à un autre mais ils sont tous diffusés quotidiennement à une heure régulière de la soirée. Notre analyse a ainsi porté sur **4125** minutes de contenu soit **69 heures et 15 minutes**.

• Sélection des personnages

L'analyse a porté sur les personnages principaux et secondaires récurrents des deux sexes. L'identification des personnages principaux s'est faite à partir de deux critères essentiels à savoir le rôle du personnage par rapport à l'intrigue ou au nœud dramatique et la fréquence de ses apparitions par rapport au dénouement.

Les personnages secondaires ont été identifiés, non par leur célébrité en tant que comédiens, mais plutôt par la fréquence de leurs apparitions tout au long de la fiction.

• Analyse empirique

L'analyse s'est appuyée sur une approche comparative basée sur le genre, en cinq parties :

- **Première partie** : Etude quantitative et comparative de la participation de femmes professionnelles à la création et à la conception de l'œuvre de fiction (mise en scène, écriture du scénario, production, montage, etc.)
- **Deuxième partie** : Analyse comparative des qualifications différentielles et marqueurs d'identité des personnages masculins et féminins (tranche d'âge, catégorie socio-professionnelle, état civil et parentalité, etc.)
- **Troisième partie** : Etude des personnages selon leurs apparitions dans la séquence et de l'ensemble des éléments accompagnant la présence du personnage à chaque séquence à savoir : l'espace de référence, le paraître vestimentaire, la mise en valeur du corps, les signes conventionnels visibles. Dans le même temps, les caractéristiques morales et comportementales des personnages féminins et masculins sont relevées selon leur apparition dans la séquence car ce sont autant d'indicateurs qui participent à la construction de l'image sociale et culturelle des femmes et des hommes dans une société donnée.

A cet effet, nous avons procédé au découpage des épisodes de chaque fiction par séquence en ne prenant en compte que les séquences où apparaissent les personnages prédéfinis dans notre corpus, comme principaux et secondaires récurrents.

- **Quatrième partie** : L'analyse qualitative d'un ensemble d'éléments et d'indicateurs qui se rattachent à l'apparition des personnages dans chaque épisode et qui permettent de définir la représentation des personnages féminins et masculins à travers leurs rôles respectifs dans chaque épisode. Dans un premier temps, nous avons analysé dans chaque épisode, le rôle des personnages principaux par rapport à l'intrigue et leur positionnement dans le schéma actantiel. Puis, nous avons identifié la

perception du personnage principal dans chaque épisode du feuilleton (personnage perçu comme victime, survivant, auteur d'acte répréhensible, ayant valeur d'exemple ou sans aucune valorisation). Enfin nous avons relevé l'ensemble des stéréotypes et les contre-stéréotypes véhiculés dans chaque épisode. Ce dernier élément jugé très important dans la construction sociale de la perception du rôle des femmes dans la société, a concerné l'ensemble des personnages de la fiction, y compris les personnages ponctuels et sporadiques.

- **Cinquième partie** : Nous avons procédé au relevé du lexique du vocabulaire injurieux et offensant proféré contre les femmes dans l'ensemble des feuilletons analysés. Ce lexique, pourrait faire, ultérieurement, l'objet d'une étude linguistique approfondie sur l'incidence d'un tel discours sur la perception des femmes dans la société. Les différents types d'auteurs de ce discours ont été répertoriés et classés par type d'auteurs (lien par alliance, lien familial, relation de travail, relation amicale...), et mis en corrélation avec le type d'injures.

Fiches techniques des fictions étudiées (*)

Fiche n°1.

Feuilleton	Naouret Lahwa
Chaîne de diffusion	Wata niya 1 (média public)
Langue originale	Dialecte tunisien
Type de production	Type policier
Origine de la production	Tunisie
Mise en scène	Ma di h Belaid (homme)
Scénario	Nazli Feriel El Kallel (femme)
Nombre d'épisodes	30 épisodes
Durée d'un épisode	50 minutes
Durée totale du feuilleton	1500 minutes
Année de production	2015
Présence de femmes dans le générique	scénario, production, script

Fiche n°2.

Feuilleton	Hkayet Tounissia
Chaîne de diffusion	Al Hi war Ettounsi (secteur privé)
Langue originale	Dialecte tunisien
Type de production	Drame social
Origine de production	Tunisie
Mise en scène	Na da Mezni Hfaïdh (Femme)
Scénario	Na da Mezni Hfaïdh (Femme)
Nombre d'épisodes	15 épisodes
Durée de l'épisode	35 minutes
Durée totale du feuilleton	525 minutes
Année de production	2015
Présence de femmes dans le générique	Mise en scène, scénario, production, décor, chanson, montage script.

Fiche n°3.

Feuilleton	Awled Moufida
Chaîne de diffusion	Al Hiwar Ettounsi (secteur privé)
Langue originale	Dialecte tunisien
Type de production	Drame social
Origine de production	Tunisie
Mise en scène	Sami El Fehri (Homme)
Scénario	Sami El Fehri (Homme)
Nombre d'épisodes	14 épisodes
Durée de l'épisode	40 minutes
Durée totale du feuilleton	560 minutes
Année de production	2015
Présence de femmes dans le générique	Seconde assistance en mise en scène, Assistance dans la production, décor, chanson, montage, script.

Fiche n°4.

Feuilleton	Leilat Echak
Chaîne de diffusion	Attassia TV (secteur privé)
Langue originale	Dialecte tunisien
Type de production	Drame sentimental
Origine de production	Tunisie
Mise en scène	Majdi Smiri (Homme)
Scénario	Dorra El Fazaa (Femme)
Nombre d'épisodes	16 épisodes
Durée de l'épisode	40 minutes
Durée totale du feuilleton	640 minutes
Année de production	2015
Présence de femmes dans le générique	scénario, production, décor, montage, script, caméra.

Fiche n°5.

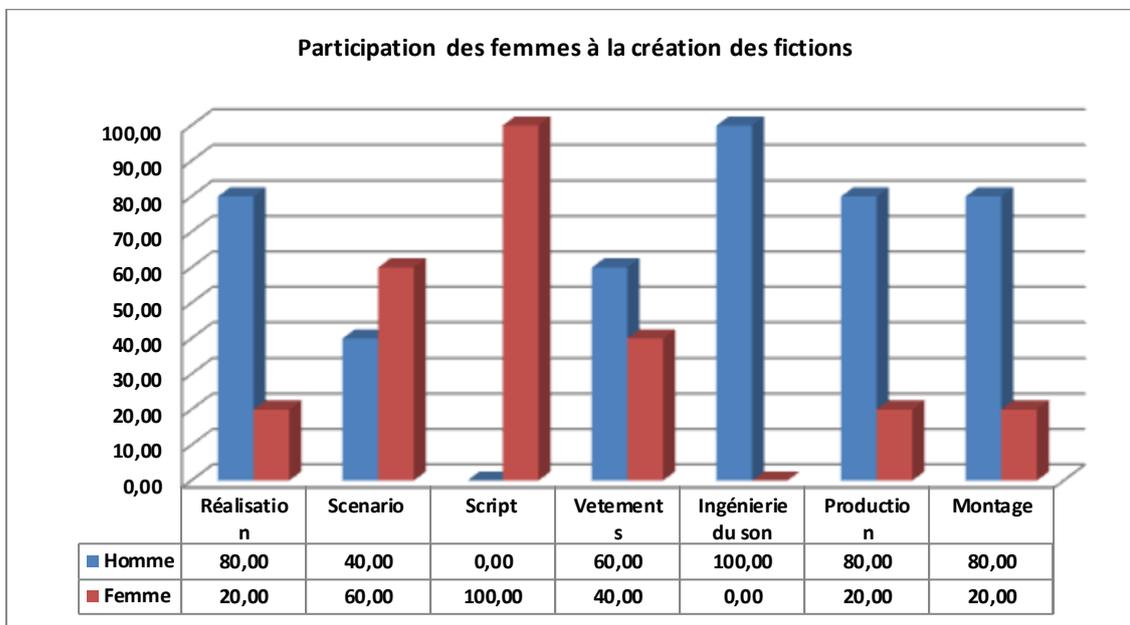
Feuilleton	Errisk
Chaîne de diffusion	Hannibal TV (secteur privé)
Langue originale	Dialecte tunisien
Type de production	Policier
Origine de production	Tunisie
Mise en scène	Nasreddine Shili (Homme)
Scénario	Mohamed Ali Dammak (Homme)
Nombre d'épisodes	20 épisodes
Durée de l'épisode	45 minutes
Durée totale du feuilleton	900 minutes
Année de production	2015
Présence de femmes dans le générique	Deuxième assistante en mise en scène, production, chant, ingénieur du son, montage, script, musique.

(*) Voir en Annexe 1 la fiche technique complète de chaque fiction.

II. Participation des femmes aux fictions télévisuelles

1. Participation des femmes à la création des fictions

Graphique n°1



La lecture du graphique n°1 révèle une division classique et genrée des tâches dans la création des œuvres de fiction.

Nous constatons en effet une prédominance masculine dans les tâches de haute technicité. Ainsi la réalisation considérée comme la fonction la plus lourde dans la création artistique est principalement réservée aux hommes : 80% des feuilletons télévisés de l'année 2015 sont réalisés par des hommes soit 4 sur 5. Quant à la production et au montage, ils sont assurés à hauteur de 80% par des hommes et à 20% seulement par des femmes. De même on constate qu'aucune femme n'a été affectée à la fonction d'ingénieur du son qui reste exclusivement l'apanage de la gente masculine. Les hommes sont souvent affectés aux métiers de production, d'ingénierie du son ou encore de montage qui sont toutes des fonctions qui requièrent de hautes qualifications techniques ou, avec la mise en scène, correspondant à des postes de responsabilité, de direction d'équipe et de gestion complexe. Elles comportent également une dimension artistique et créative qui impacte de façon décisive la qualité de l'œuvre dans son ensemble. En revanche, nous relevons que le métier de script qui requiert le sens de l'organisation et de l'observation, est une tâche exclusivement féminine : 100% des scripts des œuvres de fiction télévisuelles étudiées sont des femmes.

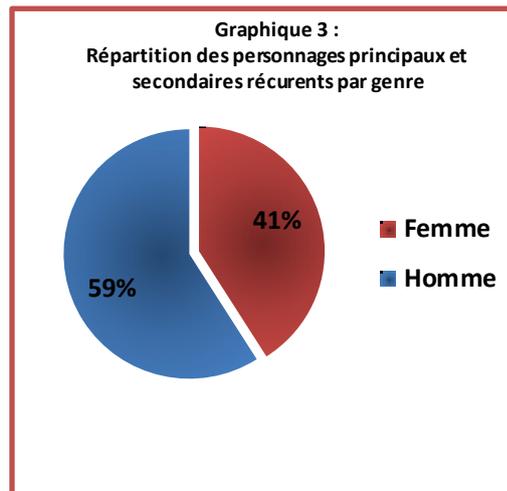
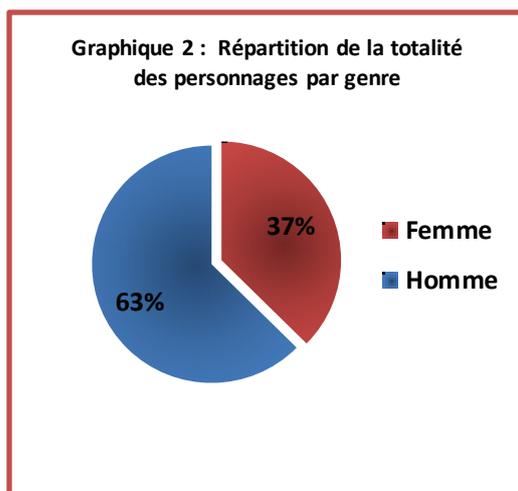
En revanche, nous constatons que les hommes exercent davantage des fonctions traditionnellement réservées aux femmes comme l'habillage (costume) où ils sont présents à hauteur de 60% contre 40% pour les femmes.

Les femmes sont, par ailleurs, plus présentes dans la fonction de scénaristes. Elles ont écrit 60% des scénarios des fictions télévisuelles étudiées contre 40% pour les hommes. Il serait à cet effet important de s'interroger sur la représentation et l'image des femmes (rôles, stéréotypes, lexique..) dans les œuvres dont les scénarios sont écrits par des femmes.

2. Participation des femmes à l'interprétation des rôles dans les fictions télévisuelles

Tableau 1 : Personnages principaux et secondaires récurrents dans les fictions

Genre	Nombre	%
Femme	25	41
Homme	36	59



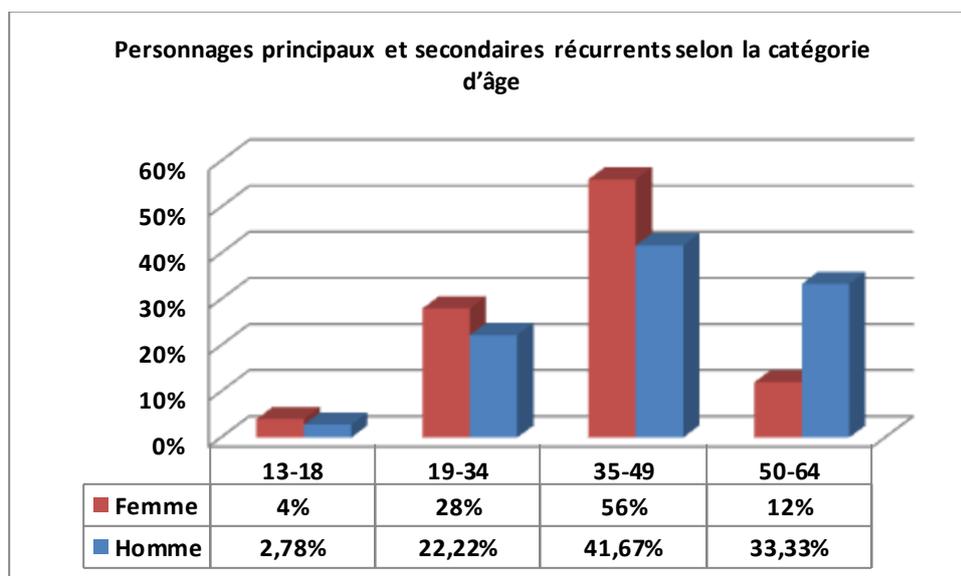
Notre analyse a porté sur les personnages principaux et secondaires récurrents : les personnages principaux ont été définis par rapport à leur rôle dans l'intrigue ou le nœud dramatique ainsi que par la fréquence de leurs apparitions ; les personnages secondaires récurrents ont été définis selon la fréquence de leurs apparitions, en établissant le décompte total du volume horaire de leurs apparitions dans le feuilleton. Nous avons recensé, sur la totalité des cinq feuilletons analysés 61 personnages dont 36 masculins et 25 féminins soit un pourcentage de 59% d'hommes et 41% de femmes.

Cette différence au niveau de la présence des personnages féminins et masculins s'accroît remarquablement lorsqu'on recense la totalité des personnages qui ont été au générique des cinq fictions étudiées. Nous avons, en effet, recensé un total global de 254 personnages dans l'ensemble des cinq feuilletons dont 159 personnages masculins et 95 personnages féminins soit, sur la totalité des personnages qui ont participé à toutes les fictions, 63% d'hommes et 37% de femmes.

III. Qualification différentielle des personnages féminins et masculins

1. Catégories d'Age

Graphique 4



L'identification des catégories d'âge des différents personnages a été calculée à partir d'une équation entre l'âge perçu tel qu'il a été assigné dans le rôle du personnage et l'âge réel du comédien. Le croisement de ces deux facteurs fournit des indications plus complètes sur la tranche d'âge du personnage.

Un examen global de ce graphique révèle que les personnages féminins sont perçus généralement comme étant plus jeunes que les personnages masculins. En effet dans la tranche d'âge 19-34 ans, nous recensons 28% de personnages féminins et 22% de personnages masculins. Par ailleurs 56% de personnages féminins sont dans la catégorie d'âge 35-49 ans contre 41,67% des personnages masculins dans la même catégorie.

En revanche dans la catégorie d'âge la plus élevée 50-64 ans, le nombre des hommes est nettement supérieur à celui des femmes avec 12% pour les hommes et 3% pour les femmes. Le facteur de l'âge reste un élément plus déterminant pour la sélection des comédiennes que des comédiens ; par conséquent l'absence de la diversité intergénérationnelle dans les fictions tunisiennes touche beaucoup plus les femmes que les hommes.

La tendance au jeunisme des personnages féminins s'accroît dans les fictions qui abordent des histoires sentimentales à l'instar des feuilletons «Leilat Echak» ou «Hikayet Tounisia» où on constate une prédominance des personnages féminins perçus comme jeunes et qui sont valorisés par rapport à leur apparence physique (de jeunes femmes belles et séduisantes).

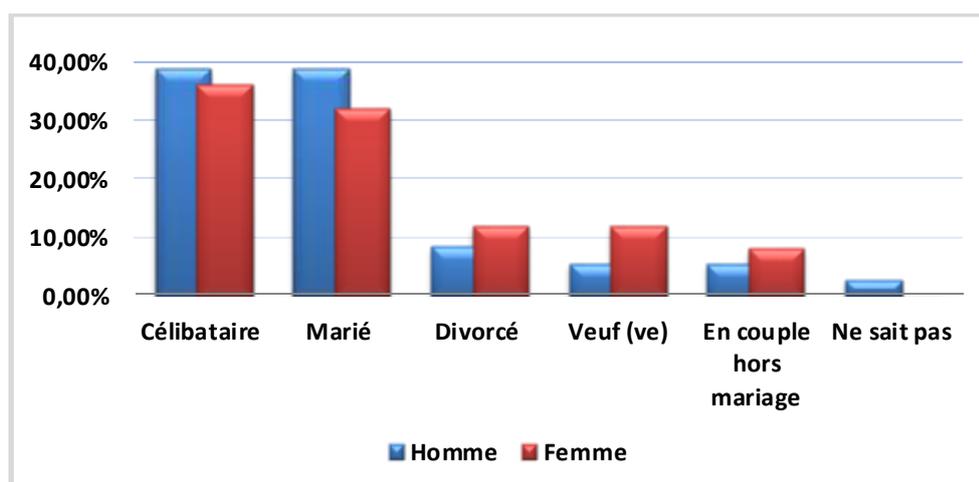
Par ailleurs dans les feuilletons de type policier, le facteur de l'âge n'est pas déterminant pour les personnages féminins. Ainsi dans les feuilletons «Errisk» et «Naouret Lahwa» les personnages féminins principaux ou secondaires récurrents perçus comme jeunes sont très faiblement représentés. Dans la catégorie d'âge 19-34 ans, ils sont représentés à hauteur de 8,9 % contre 15,88 % pour les hommes ; cet écart se creuse davantage dans le feuilleton «Errisk» où la présence des femmes dans cette catégorie d'âge est nulle contre 22,10 % pour les hommes.

2. Etat civil

Tableau 2 : Etat civil des personnages principaux et secondaires récurrents

Etat civil \ Genre	Homme		Femme	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Célibataire	14	38,89	9	36,00
Marié	14	38,89	8	32,00
Divorcé	3	8,33	3	12,00
Veuf (ve)	2	5,56	3	12,00
En couple hors mariage	2	5,56	2	8,00
Non déterminé	1	2,78	-	-
Total général	36	100%	25	100%

Graphique 5 : Etat civil des personnages principaux et secondaires récurrents dans les fictions tunisiennes



Selon le graphique n°4, une lecture comparative entre les données relevées sur l'état civil des personnages masculins et féminins de notre corpus ne montre pas de grandes différences entre les deux sexes. Par ailleurs si on compare les données réservées uniquement aux femmes, nous constatons que les femmes célibataires ont bénéficié d'une forte présence avec un taux de 36% contre 32% pour les rôles de femmes mariées. Les personnages féminins qui ont endossé des rôles de divorcées ou de veuves ont été présentés à parts égales à hauteur de 12%, soit un total de 24% pour ces deux catégories rassemblées. Nous recensons en effet sur les cinq feuillets de notre corpus, la présence de trois personnages principaux féminins dans le statut de veuves ou divorcées (*Moufida* veuve dans «Awled Moufida» ; *Yamna Lahmar* veuve et *Hanen Lahmar* divorcée dans «Naouret Lahwa» et *Ines* divorcée dans le feuilleton «Hkayet Tounissia»). Il faut souligner que le statut civil de ces personnages féminins est très déterminant dans l'intrigue de la fiction.

L'importance accordée au statut des femmes divorcées ou veuves montre à quel point ce statut social des femmes reste problématique au sein de la société tunisienne. Les cinéastes tunisiens reproduisent, à travers les histoires d'échec qui entourent ces femmes, les stéréotypes concernant les femmes divorcées ou veuves et

participent ainsi davantage à leur stigmatisation. L'analyse de ce critère est davantage affinée dans la partie réservée à l'étude des stéréotypes et contre stéréotypes.

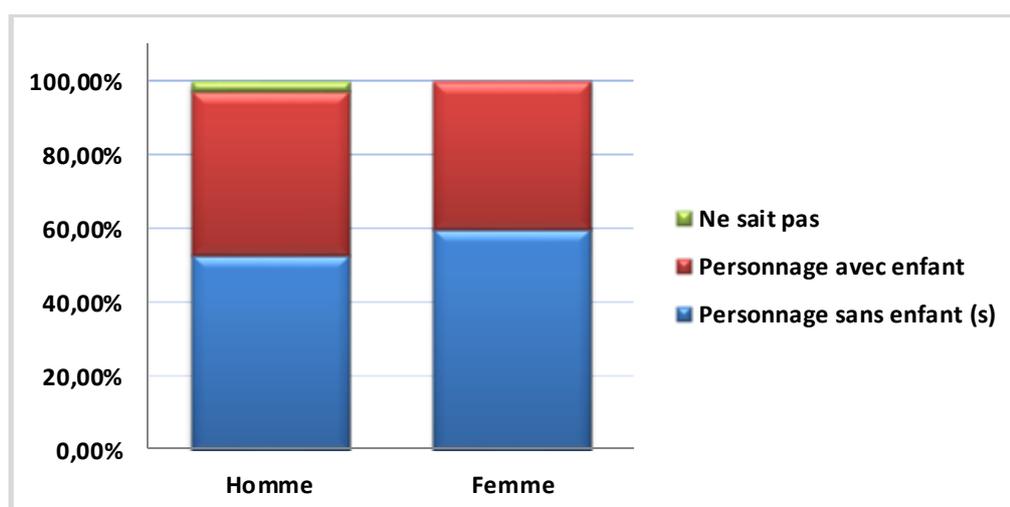
Enfin, l'analyse a montré que deux des 25 personnages féminins de notre corpus, soit 8%, mènent une vie de couple hors mariage et sont ainsi présentées, selon le référentiel culturel tunisien, comme des personnages de mœurs légères.

3. Paternité et maternité

Tableau 3 : Parentalité des personnages principaux et secondaires récurrents

Parentalité \ Genre	Homme		Femme	
	Nombre	Pourcentage(%)	Nombre	Pourcentage(%)
Personnage sans enfant (s)	19	52,78%	15	60%
Personnage avec enfant	16	44,44%	10	40%
Non déterminé	1	2,78%	-	-
Total général	36	100%	25	100%

Graphique 6 : Parentalité des personnages principaux et secondaires récurrents



Le graphique relatif au critère de la parentalité des personnages principaux et secondaires récurrents révèle que 40% des femmes et 44,44% des hommes ont été assignés à des rôles de mère ou de père. Ces résultats corroborent les résultats du tableau relatif au critère de l'état civil des personnages où 36% des personnages féminins sont célibataires et aussi la récurrence des personnages féminins dans la tranche d'âge 19-34 ans. Une lecture croisée des variables âge/parentalité fait apparaître une très faible présence de personnages féminins dans le rôle de mère chez les personnages perçus comme jeunes.

4. Secteur d'activité et catégorie socioprofessionnelle

Tableau 4 : Secteurs d'activité et catégories socioprofessionnelles des personnages

Catégorie socioprofessionnelle \ Genre	Homme		Femme	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Professions intellectuelles, scientifiques	5	13,89%	5	20,00%
Activités répréhensibles	6	16,67%	3	12,00%
Dirigeants et cadres supérieurs	6	16,67%	2	8,00%
Elève et étudiant	2	5,56%	4	16,00%
Non identifiable / Ne sait pas	4	11,11%	1	4,00%
Chômeurs	3	8,33%	-	-
Professions artistiques	3	8,33%	2	8,00%
Dirigeants de PME (restaurants, magasins, petits garages, épicerie...)	2	5,56%	1	4,00%
Homme/Femme au foyer	-	-	3	12,00%
Forces armées - Police	1	2,78%	2	8,00%
Employé de type administratif	1	2,78%	1	4,00%
Sportif professionnel	1	2,78%	-	-
Personnel de maison	-	-%	1	4,00%
Retraité	1	2,78%	-	-
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	1	2,78%	-	-
Total général	36	100%	25	100%

Le tableau ci-contre montre la distribution des personnages principaux et secondaires récurrents selon le critère de la catégorie socioprofessionnelle. Au-delà du nombre important des personnages dont le secteur d'activité n'a pas été identifié, nous remarquons une forte présence des personnages féminins exerçant dans des métiers identifiés comme professions intellectuelles ou scientifiques (comprenant le métier de journaliste ou le métier de médecin) où les personnages principaux et secondaires récurrents féminins sont représentés à hauteur de 20% contre 13,89% pour les personnages masculins. En outre nous remarquons que le taux d'élèves et d'étudiants est particulièrement favorable aux personnages féminins avec 16% contre 5,56% pour les personnages masculins. Force est de constater que ces chiffres concordent avec la réalité tunisienne au niveau du taux de diplômés des universités par genre, comme l'indique le rapport des Nations unies «Rapport genre national 2015³» qui révèle des disparités flagrantes entre les deux sexes : 41073 diplômés de sexe féminin contre 20214 diplômés de sexe masculin en 2014.

En revanche, le même tableau relève une reproduction stéréotypée quand il s'agit de l'assignation à des postes de responsabilité comme les dirigeants d'entreprises et les cadres supérieurs avec 16,67% pour les personnages masculins contre 8% pour les personnages féminins. Cette répartition genrée des secteurs d'activité se confirme dans la catégorie des dirigeants de PME (dirigeants de restaurants, magasins, épicerie,...). En outre il est important de signaler que dans la catégorie chômeurs et sans activité, nous ne relevons aucun personnage féminin alors que celui des personnages masculins est de 8,33%.

³ Statistiques Tunisie rapport national genre Tunisie 2015 (ONU FEMMES)

Dans la catégorie hommes ou femmes au foyer, il n'y a aucun personnage masculin contre 12% de personnages féminins. La lecture de ces deux catégories révèle que les femmes ne sont pas perçues comme étant en quête d'emploi et que la problématique du chômage reste essentiellement masculine. En revanche, les femmes épouses ou sans activité sont perçues systématiquement comme femmes au foyer.

Cette répartition traditionnelle et stéréotypée des catégories socioprofessionnelles n'est pas maintenue dans la catégorie forces armées et police pourtant perçue traditionnellement comme masculine ; on y relève 8% de personnages féminins et 2,78% de personnages masculins.

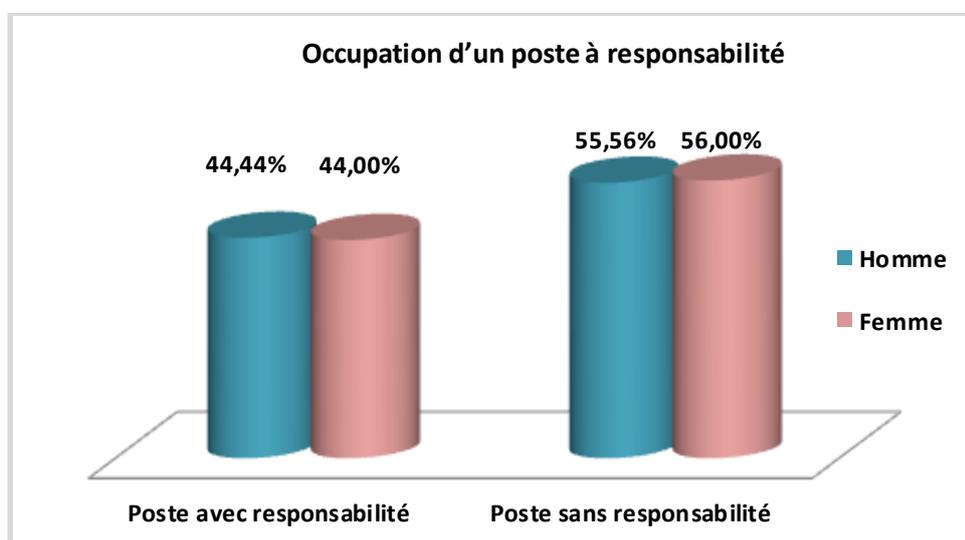
Par ailleurs, les activités répréhensibles n'ont pas été considérées comme l'apanage des hommes. Ainsi, peut-on constater que désormais, les femmes aussi sont perçues comme délinquantes et hors-la-loi, notamment en matière de grand banditisme (trafic de drogue, trafic d'organes, traite des personnes, prostitution...) Ainsi 12% des personnages féminins et 16,67% des personnages masculins exercent des activités criminelles et répréhensibles par la loi.

5. Occupation d'un poste à responsabilité

Tableau 5 : Occupation d'un poste à responsabilité

Responsabilité \ Genre	Homme		Femme	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Poste avec responsabilité	16	44,44	11	44%
Poste sans responsabilité	20	55,56	14	56 %
Total général	36	100%	25	100%

Graphique 7



Pour obtenir ces résultats, nous avons considéré dans le calcul uniquement les personnages actifs. Nous avons par conséquent exclu de ce calcul les chômeurs, les retraités, les élèves et étudiants, les personnages aux activités répréhensibles ainsi que les femmes au foyer.

Dans la catégorie des personnages exerçant une activité professionnelle, nous remarquons que les personnages principaux et secondaires récurrents féminins n'ont pas été confinés systématiquement dans des rôles de subordination. En effet nous remarquons une représentation presque équilibrée entre les deux sexes : 44,44% des personnages masculins et 40% des personnages féminins de notre corpus occupent un poste de responsabilité. Cette catégorie n'a pas concerné uniquement les dirigeants d'entreprises et les cadres supérieurs mais elle a englobé les métiers intellectuels et scientifiques comme médecin, journaliste ou avocat qui sont fréquents dans notre corpus.

IV. Représentations des personnages principaux et secondaires récurrents selon leurs apparitions dans les séquences

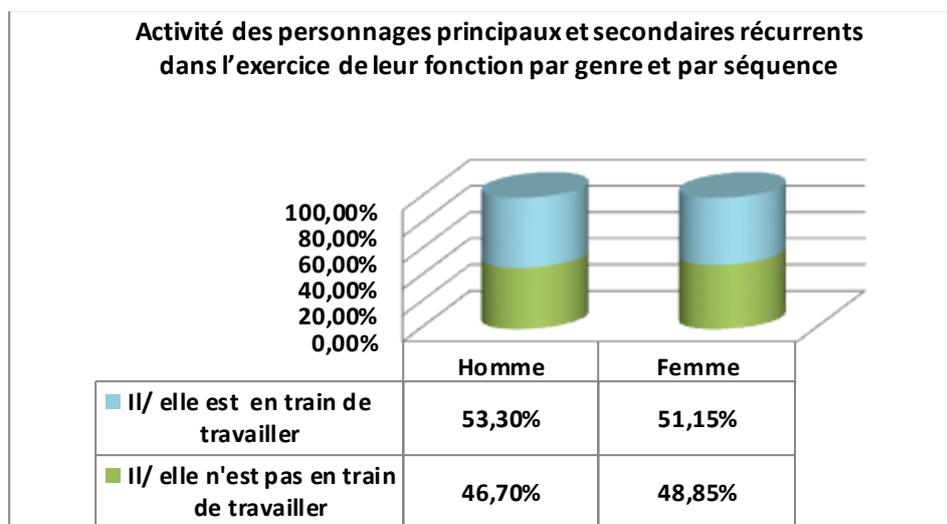
Pour cerner au maximum l'image des personnages féminins dans les fictions télévisuelles tunisiennes, nous avons procédé au décryptage de chaque feuilleton de notre corpus par séquence que nous avons collectées et répertoriées dans une archive numérique.

Nous avons par la suite identifié quatre critères qui ont accompagné l'apparition des personnages de notre corpus par séquence et qui peuvent être déterminants dans la construction des représentations des femmes dans la société :

- **Activité des personnages dans l'exercice de leur fonction par genre et par séquence** : A travers cette variable permet vérifier si les fictions tunisiennes véhiculent des stéréotypes relatifs au comportement des femmes dans l'exercice de leur activité professionnelle (si les personnages féminins qui sont apparus dans l'espace professionnel, ont été montrés en train d'exercer des tâches en relation avec leurs fonctions respectives, ou non).
- **Type de l'espace de référence des personnages** : Cet indicateur important permet d'évaluer la présence de stéréotypes dans les fictions. Il permet ainsi de voir si le personnage féminin évolue en dehors de la sphère domestique, familiale ou privée.
- **Le style vestimentaire et la mise en valeur du corps** : il s'agit de savoir si les personnages féminins sont présentés uniquement comme séducteurs.
- **Les caractéristiques morales et comportementales des personnages dans les séquences** : Les traits de caractère des personnages féminins sont-ils systématiquement liés à des comportements prédéfinis par et dans l'imaginaire social (faiblesse, émotivité, impulsivité, curiosité..) ?

1. Activité des personnages dans l'exercice de leur fonction

Graphique 8



L'analyse de cette variable montre que dans 51,15% des séquences tournées dans l'espace travail, les personnages féminins accomplissent des tâches en relation avec leur fonction. En revanche, l'image des femmes au travail a été entachée de stéréotypes à hauteur de 48,85% puisque les femmes ont été montrées en train d'effectuer des tâches qui sont sans lien avec l'activité professionnelle : En effet elles étaient fréquemment montrées en communication téléphonique privées, ou en train de discuter avec leurs collègues à propos de problèmes familiaux ou privés ou encore en train de soigner leur apparence.

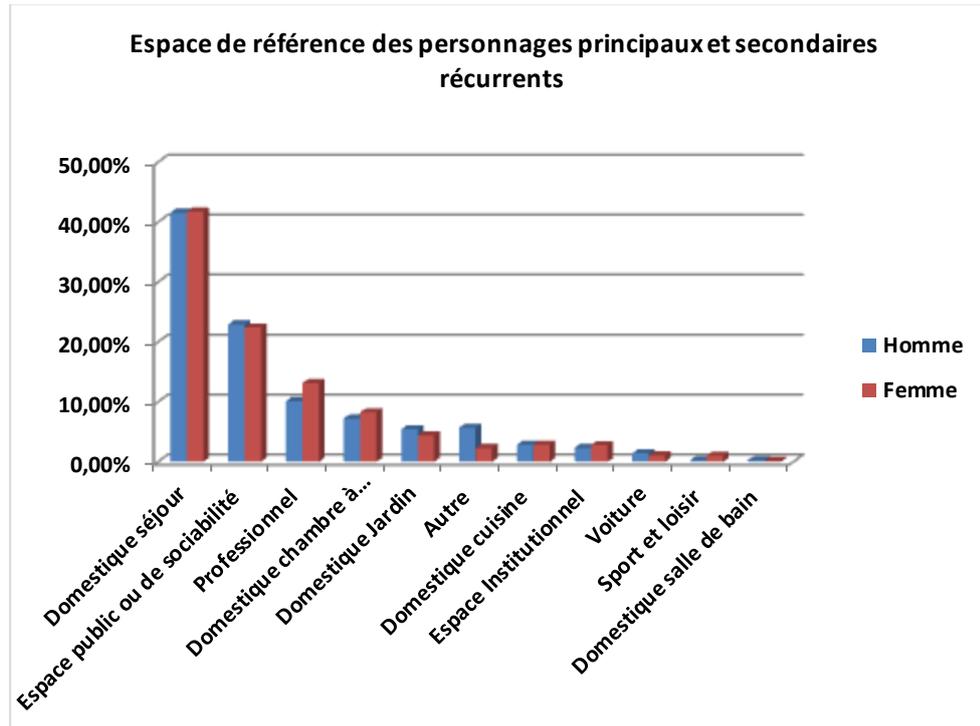
L'écart entre les hommes et les femmes étant faible (46,70% des hommes et 48,85% des femmes), il autorise une autre interprétation indépendamment des stéréotypes genrés, à savoir que les personnages sont perçus dans leur ensemble comme peu attachés à la valeur travail.

2. Identification des personnages dans l'espace de référence

Tableau 6 : Espace de référence des personnages principaux et secondaires récurrents

Espace de Référence	Homme (%)	Femme (%)	Moyenne générale (%)
Domestique séjour	41,57	41,73	41,65
Espace public ou de sociabilité	22,92	22,38	22,67
Professionnel	10,10	13,10	11,51
Domestique/chambre à coucher	7,21	8,27	7,71
Domestique/Jardin	5,43	4,39	4,94
Autre	5,65	2,32	4,09
Domestique/cuisine	2,85	2,82	2,84
Espace institutionnel	2,31	2,77	2,53
Voiture	1,42	1,06	1,25
Sport et loisir	0,27	1,01	0,61
Domestique/salle de bain	0,27	0,15	0,21
Total général	100%	100%	100%

Graphique 9



L'étude de la variable espace de référence des personnages principaux et secondaires récurrents par séquence ne révèle pas une disparité significative entre les hommes et les femmes. En effet dans l'espace «domestique séjour», les personnages féminins et masculins sont apparus de manière presque égale (41,57% pour les hommes et 41,73% pour les femmes). On retrouve cette tendance équilibrée au niveau de l'apparition dans la catégorie «espaces publics et de sociabilité» soit à hauteur de 22,92% pour les personnages masculins et 22,38% pour les personnages féminins.

Par ailleurs, nous recensons une légère surreprésentation des personnages féminins dans la catégorie « espace intime » (chambre à coucher) soit 8,27% contre 7,21% pour les hommes.

Dans la catégorie «espace professionnel» nous remarquons une présence plus importante des personnages féminins, soit 13,10% contre 10,10% pour les hommes. Dans le feuilleton «Leilat Echak» (une grande partie des scènes du feuilleton ont été tournées dans l'espace travail des protagonistes). En effet les personnages principaux et secondaires récurrents sont apparus de manière très fréquente dans l'espace professionnel : le siège d'une chaîne de TV où travaillent le personnage principal *Hager* et son collègue *Mehdi* ou encore l'espace de la clinique où travaillent *Linda* et son mari.

Par ailleurs, cette tendance vers une présentation non stéréotypée par l'espace de référence se confirme davantage quand il s'agit de l'espace « cuisine » où les hommes sont, même légèrement surreprésentés par rapport aux femmes avec 2,85% contre 2,82%. Toutefois, il est important de souligner que cet espace a servi essentiellement comme lieu de discussion entre les protagonistes. En effet les personnages des deux sexes ont été très rarement montrés en train d'exécuter des tâches domestiques en relation avec l'espace cuisine. C'est dans le feuilleton «Leilat Echak» qu'on relève la plus forte présence dans cet espace. Il importe de relever à cet égard que les lieux de vie des personnages de ce feuilleton sont des habitations avec une conception architecturale assez moderne où l'espace cuisine, conçu selon le modèle américain, est ouvert sur l'espace séjour et dont les protagonistes aussi bien féminins que masculins se servent comme espace de convivialité. Dans le feuilleton «Awled Moufida», le personnage féminin principal *Moufida* dont l'habitat est de style plutôt modeste et populaire (cuisine fermée et mal agencée), a été montrée à hauteur de 3,17% dans la cuisine contre 2,87% pour les hommes (ses fils).

Force est de relever, pour cette variable, des disparités entre les différents feuillets. En effet, une lecture des tableaux de chaque fiction s'impose pour relever les résultats les plus pertinents :

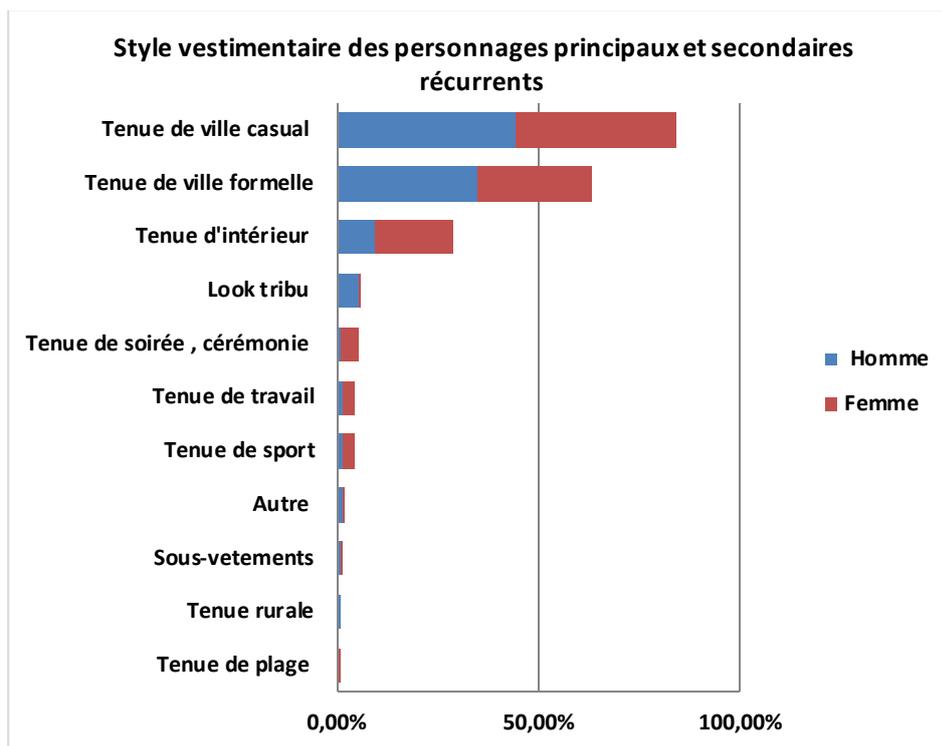
- «Awled Moufida»: La valeur du travail n'a pas été mise en avant particulièrement pour les femmes où la présence des femmes dans l'espace professionnel est nulle contre 1,67% pour les hommes.
- «Hkayet Tounissia » : Les femmes sont présentes dans l'espace travail à hauteur 17,23% contre 13,26% pour les hommes.
- «Leilat Echak» : Les femmes sont légèrement plus présentes dans l'espace professionnel avec 11,49% contre 10,14% pour les hommes.
- «Naouret Lahwa» : Les femmes sont plus présentes dans l'espace professionnel avec 17,44% contre 10,14% pour les hommes.
- «Errisk» : Les femmes sont moins présentes dans l'espace professionnel avec 8,70% contre 12% pour les hommes.

3. Style vestimentaire

Tableau 7 : Style vestimentaire des personnages principaux et secondaires récurrents

Style vestimentaire	Homme (%)	Femme (%)
Tenue de ville « casual »	44,41	39,82
Tenue de ville formelle	34,71	28,28
Tenue d'intérieur	9,30	19,66
Look tribu	5,47	0,40
Tenue de soirée, cérémonie	0,76	4,79
Tenue de travail	1,38	2,87
Tenue de sport	1,29	2,92
Autre	1,16	0,91
Sous-vêtements	0,67	0,20
Tenue rurale	0,62	-
Tenue de plage	0,22	0,15
Total général	100%	100%

Graphique 10



La lecture du tableau n°7 montre une prédominance du style vestimentaire «casual» et «décontracté» pour les deux sexes.

L'examen des données relatives à cette variable fait apparaître, de prime à bord, une quasi-absence de l'habit de type rural pour les deux sexes. En effet les productions de 2015 ont été tournées exclusivement dans un milieu citadin, occultant complètement les problèmes en relation avec les régions intérieures ce qui dénote d'une absence de la diversité en terme d'appartenance régionale.

Par ailleurs, nous constatons que les personnages des deux sexes sont apparus majoritairement en tenue de ville «casual» et « décontractée ». Nous ne relevons pas de disparités significatives entre les personnages des deux sexes pour la variable habit formel.

En revanche nous remarquons une surreprésentation des personnages féminins qui ont porté des habits d'intérieur en relation avec l'espace domestique privé avec 19,66% contre 9,30% pour les hommes. En procédant à un croisement entre la variable âge et style vestimentaire, nous constatons que les femmes dans la tranche d'âge 50-64 ans, déjà largement sous-représentées par rapport aux hommes de la même tranche d'âge, apparaissent beaucoup plus en tenue d'intérieur, ce qui renforce davantage la reproduction du cliché qui réduit le monde des femmes, de cette tranche d'âge, à la cellule familiale et à la sphère domestique privée.

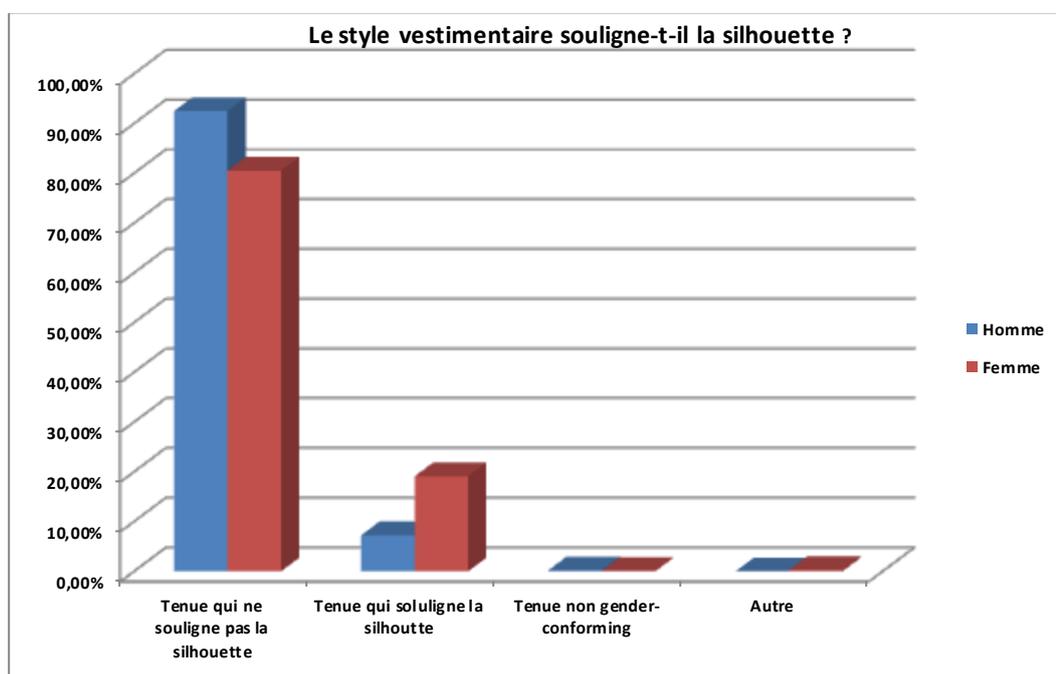
Dans un autre volet, nous remarquons que le « look tribu » demeure une particularité masculine avec 5,47% pour les personnages masculins contre 0,40% pour les personnages féminins et c'est dans le feuilleton «Awled Mofida» qu'on enregistre la quasi-totalité d'apparition en « look tribu » avec les trois personnages dénommés *Bayrem, Badr et Ibrahim*.

4. Mise en valeur du corps

Tableau 8 : Le style vestimentaire souligne-t-il la silhouette?

Silhouette \ Genre	Homme (%)	Femme (%)
Tenue qui ne souligne pas la silhouette	92,52	80,54
Tenue qui souligne la silhouette	7,25	19,10
Tenue non gender-conforming	0,22	0,10
Autre	-	0,25
Total général	100%	100%

Graphique 11



La mise en valeur de l'aspect séduction est accentuée chez les personnages féminins avec 19,10% de femmes qui ont porté des tenues qui soulignent la silhouette contre 7,25% pour les hommes. Ainsi une analyse comparative de cette variable entre les différentes fictions montre que la mise en valeur du corps qui est associée au désir de séduire est supérieure dans les feuilletons de type social et sentimental que dans les fictions de type policier.

5. Valeurs morales principales (par séquence)

Tableau 9 : Valeurs morales principales des personnages par séquence

Valeurs morales	Homme(%)	Femme(%)
Famille	24,79%	30,19%
Travail	19,09%	17,04%
Amitié/Sociabilité	12,86%	18,09%
Amour	8,68%	9,98%
Activité qui transgresse la loi	8,01%	4,94%
Santé	3,65%	1,36%
Gratification dans la distraction, le temps libre et le sport	2,05%	2,82%
Vengeance	3,20%	1,46%
Pouvoir	3,25%	1,21%
Autre	1,91%	2,57%
Engagement politique	2,89%	1,26%
Solidarité	2,58%	1,56%
Remord / Regret	1,60%	1,41%
Justice	2,09%	0,30%
Beauté/Séduction	0,76%	1,51%
Richesse	1,11%	0,71%
Liberté et indépendance personnelle	0,53%	1,21%
Savoir/Art/Culture	0,49%	0,86%
Succès/notoriété	0,22%	0,86%
Religion	0,22%	0,66%
Total général	100%	100%

La lecture du tableau ci-contre révèle, sans surprise, que la valeur de la famille a été mise en avant de manière plus remarquable dans les séquences qui ont accompagné les personnages féminins avec 30,19% pour les femmes contre 24,79% pour les hommes, notamment dans les feuilletons «Awled Moufida» (68% pour les femmes et 50% pour les hommes) ; «Hikayet Tounissia» (15,54 % pour les femmes et 7,58% pour les hommes) et «Errisk» (8,15% pour les femmes et 4,88% pour les hommes).

Nous constatons que la valeur du travail est placée en deuxième position avec des disparités, quoi qu'elles soient minimales (19,04 pour les hommes contre 17,04 pour les femmes). Elles sont cependant accentuées dans certaines fictions. En effet, une lecture spécifique de chacune des fictions montre que la valeur du travail est presque absente dans «Awled Moufida» où elle a été de l'ordre de 4% pour les hommes et nulle pour les femmes. Le personnage féminin principal, *Moufida*, qui d'après le scénario gère un restaurant, n'a jamais été montré en train d'exécuter des tâches ou d'évoquer un sujet en relation avec son activité (ni dans l'espace travail, ni dans l'espace domestique). En revanche, la valeur du travail a été, avantageusement rattachée aux personnages féminins dans trois feuilletons à savoir - respectivement par ordre d'importance - «Errisk», «Leilat Echak» et «Naouret Lahwa».

La valeur «amitié et sociabilité» se place en troisième position avec des écarts plus avantageux pour les personnages féminins soit 18,09% contre 12,86% pour les personnages masculins. Cet écart s'observe de manière très significative dans les feuilletons «Hkayet Tounissia» avec 28,73% pour les femmes et 14,02% pour les hommes ou encore dans «Nouaret Lahwa» avec 17,32% pour les femmes et 8,87% pour les hommes. Par ailleurs des valeurs comme le pouvoir, l'engagement politique, la solidarité, la richesse ou la justice ont été avantageusement associées aux hommes et ce dans toutes les fictions de notre corpus.

6. Caractéristiques comportementales

Tableau 10: Caractéristiques comportementales des personnages principaux et secondaires récurrents par séquence

caractéristiques de personnalité	Homme (%)	Femme (%)
Sûr de soi/Equilibré (e)	10,95	13,36
Anxieux (se)	18,87	23,59
Doux/sentimental(e)/affectif(ve)	11,44	14,92
Manipulateur/indigne de confiance	9,43	4,74
Faible	6,50	6,15
Agressif (ve)/ hostile	7,12	5,14
Remord / Regret	2,58	5,44
Dynamique	2,98	3,68
Rationnel (le)	16,56	11,29
Heureux (se)	1,60	2,87
Altruiste/modeste	2,27	1,92
Sceptique	2,27	0,45
Instable/impulsif(ve)/irrationnel (le)	2,36	2,22
Dépendant (e)	1,29	1,21
Fiable/Digne de confiance	1,20	1,26
Extraverti (e)	0,93	1,21
Egoïste	0,71	0,25
Introverti (e)	0,27	0,05
Drôle	0,13	0,15
Peu motivé (e)	0,22	0,00
Vantard (e)	0,18	0,05
Intellectuel (le)	0,13	0,05
Total général	100%	100,00%

Le tableau ci-dessus révèle les traits de caractère observés chez les personnages des deux sexes lors de leur apparition dans les séquences observées. Ainsi, l'anxiété, l'inquiétude, la confusion sont majoritairement présents chez les personnages féminins soit 23,59% contre 18,87% pour les hommes. C'est dans les feuilletons «Awled Moufida», «Hikayet Tounissia» ou encore «Leilat Echak» que l'écart s'avère plus important à la défaveur des femmes.

En revanche, les femmes se sont montrées plus sentimentales et affectives avec un taux qui avoisine les 14,92% contre 11,44% pour les hommes. L'hyperémotivité des personnages féminins s'accroît dans les fictions de type social et sentimental. D'un autre côté, l'équilibre et la confiance en soi se sont révélés des traits de caractère plus marqués chez les personnages de sexe féminins avec 13,36%, et 10,95% pour les hommes. Les hommes sont montrés nettement plus rationnels que les femmes avec 16,56% contre 11,29% pour les femmes.

En outre les hommes ont été montrés indignes de confiance ou manipulateurs de manière plus importante que les femmes soit 9,43% contre 4,74%. Nous constatons, par ailleurs, que les disparités entre les deux sexes s'amenuisent quand il s'agit de valeurs comme l'instabilité ou la fiabilité.

V. Analyse des rôles des personnages par épisode

1. Rôle des personnages principaux et secondaires récurrents par rapport à l'intrigue

Il s'agit dans cette partie, d'identifier les personnages par rapport à leur position dans la mise en place et le déroulement de l'intrigue. Pour se faire, nous avons appliqué le schéma actantiel⁴ qui consiste à positionner les personnages de notre corpus par rapport à leur implication dans la quête. Le schéma actantiel fait référence aux rôles et aux fonctions de chaque personnage dans le récit ; il permet ainsi d'identifier les actants qui sont les forces agissantes dans le dénouement de l'intrigue.

–Le sujet : c'est le héros, c'est celui qui effectue la quête.

–Le destinataire : C'est celui qui pousse à l'action. Il peut s'agir d'un personnage ou d'un sentiment (amour, passion, jalousie...)

–L'objet de la quête : c'est ce que cherche le sujet

–Le destinataire est celui qui bénéficie de l'action du sujet. La quête peut profiter au sujet lui-même.

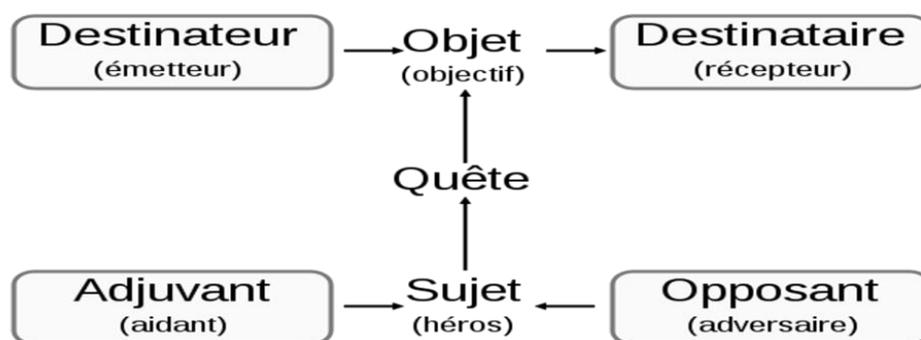
–L'adjuvant : c'est la personne qui aide le sujet dans sa quête, il l'aide à surmonter les obstacles pour dénouer l'intrigue.

–L'opposant : c'est la personne qui entrave le sujet dans sa quête ; il crée des obstacles au sujet dans sa recherche du dénouement de l'intrigue.

Pour appliquer ce schéma à notre étude, nous avons procédé au décryptage par épisode, de tous les nœuds qui étaient présents dans les cinq feuillets de notre corpus. Ainsi, en plus du nœud principal, nous avons relevé tous les nœuds secondaires qui gravitent autour du nœud principal. Nous avons, ensuite, identifié la position des personnages principaux et secondaires récurrents par rapport aux nœuds.

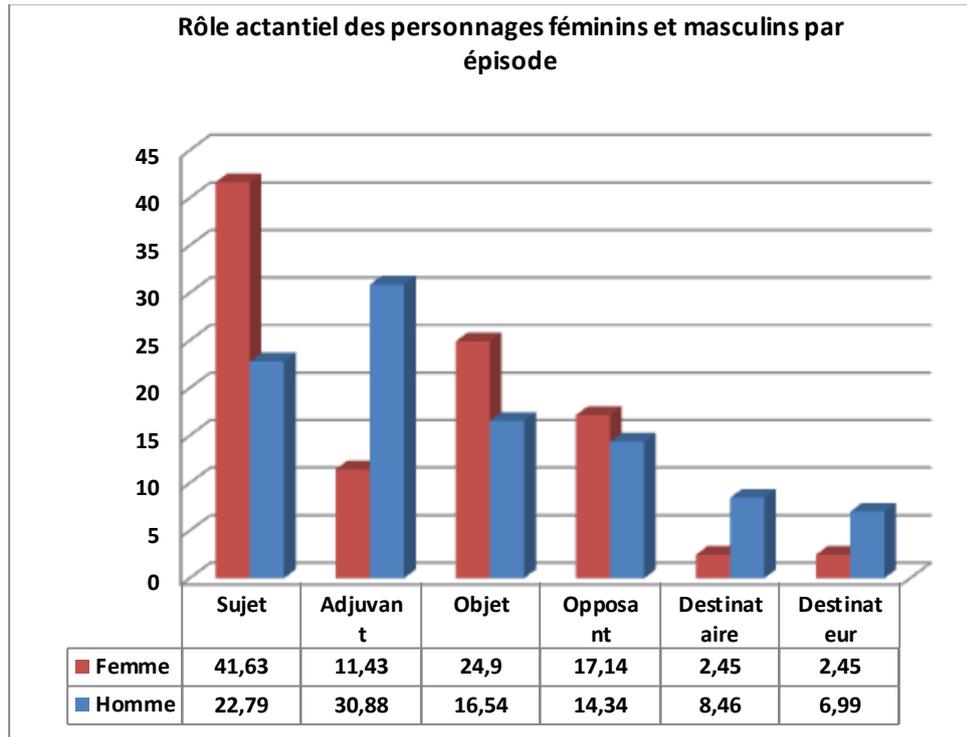
Nous constatons, par ailleurs, que la structure des feuillets diffère d'une fiction à une autre. Dans certains feuillets à l'instar du feuilleton «Leilat Echak», la grande majorité des séquences tournent autour d'une quête principale. Dans d'autres, comme «Hkayet Tounissia», en plus de la quête principale, il existe des histoires parallèles de différents personnages et chaque histoire tourne autour d'une quête spécifique.

Schéma actantiel



⁴ Algirdas Julien Greimas, Sémantique structurale : recherche et méthode, Larousse, 1966

Graphique 12



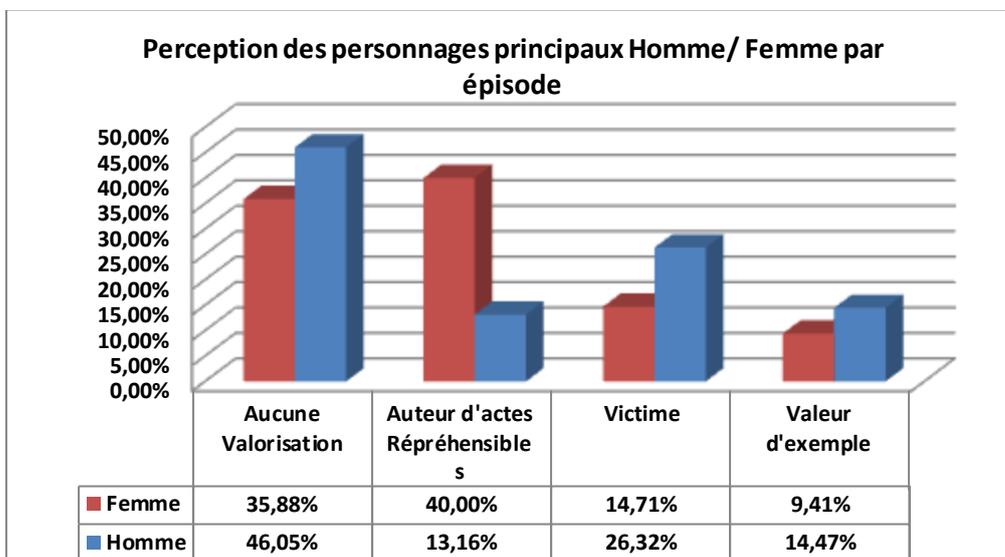
La lecture du graphique ci-dessus démontre une disparité significative entre les deux sexes au niveau de leur rôle par rapport à l'intrigue tout au long de la fiction. En effet, les personnages de sexe féminin se trouvent plus souvent confinés dans le rôle objet de la quête avec 24,90% contre 16,54 % pour les rôles masculins. A l'instar du personnage de *Hajer* dans le feuilleton «Leilat Echak» qui cache à son mari une aventure extra-conjugale dont est né un enfant, ou encore *Moufida* qui a eu, elle aussi, par le passé, une relation extra-conjugale et cache à l'un de ses fils l'identité de son père biologique et à son ex-amant l'identité de son fils.

En outre, les personnages féminins sont apparus plus nombreux comme opposants au dénouement de l'intrigue en obstruant le sujet dans sa quête à hauteur de 17,14% contre 14,34% pour les hommes. Cette image de « la femme obstacle » est davantage illustrée par le taux de la variable adjuvant avec 30,88% pour les hommes contre 11,43% pour les femmes, ainsi, les résultats les plus défavorables ont été observés par ordre décroissant respectivement dans «Awled Moufida», «Naouret Lahwa», «Hikayet Tounissia», «Errisk» et «Leilat Echak». Par ailleurs, le dénouement de la quête a profité remarquablement aux personnages masculins avec un taux qui avoisine 8,46% contre 2,45% pour les femmes. Notons ici que pour le feuilleton «Awled Moufida» qui se poursuit dans les saisons 2016 et 2017, l'intrigue principale n'a pas été dénouée dans la saison 2015.

2. Perception des personnages principaux par épisode

L'étude de cette variable a concerné uniquement les personnages principaux.

Graphique 13



Il s'agit, par cette variable, d'étudier la représentation des personnages principaux à travers les valeurs qu'ils ont véhiculées dans chaque épisode. Nous avons répertorié quatre catégories de valeurs :

- valeur d'exemple
- victime
- auteur d'actes répréhensibles
- aucune valorisation.

L'identification de ces valeurs permet de baliser le terrain et faciliter l'identification des stéréotypes et des contre-stéréotypes qui sont véhiculés dans chaque épisode. A cet effet, et pour réduire au maximum tout risque d'analyse subjective, nous avons soumis l'étude de cette partie à trois groupes de moniteurs (en totalité 15 moniteurs différents) et nous sommes parvenus aux résultats suivants :

Les femmes sont perçues comme auteures d'actes répréhensibles et déplorables beaucoup plus que les hommes avec 40% contre 13,16%. Ainsi, dans les feuilletons de type social ou sentimental comme «Hkayet Tounissia», ou encore « Leilat Echak», la question de l'adultère est au cœur du nœud dramatique principal. Les personnages principaux féminins sont présentés comme auteurs d'adultères d'autant plus que cette question a été présente de manière récurrente dans les deux feuilletons.

L'image des femmes a été aussi ternie dans le feuilleton «Naouret Lahwa», par les rôles des deux personnages féminins principaux qui ont été présentés dépourvus de tout sens moral usant de procédés perfides voire diabolique pour parvenir à leurs fins. Ainsi le personnage de *Yamna Lahmar* a été montré à 17 reprises en train de commettre des actes répréhensibles : actes de torture contre un personnage masculin *Hsouna* dans quatre épisodes différents ; conspiration contre un candidat aux élections présidentielles au profit d'un autre candidat corrompu et malhonnête (épisode 10-11-15) ; supervision d'une opération de blanchiment d'argent et de trafic d'armes (épisode 20) ; kidnapping et assassinat d'un personnage féminin (épisode 20) ; planification de l'assassinat de son propre petit fils.

L'image de la femme démoniaque et pernicieuse est accentuée par le rôle du deuxième personnage féminin *Hanen Lahmar*, qui est animé par le désir de vengeance à l'encontre de son ex-mari. Cette femme a été présentée comme astucieuse, usant de stratagèmes pour parvenir à ses fins. C'est ainsi qu'on l'a vue, à multiples reprises, accumuler les méfaits et les complots : espionnage de sa propre mère, ses amis ou encore son ex-mari pour le faire chanter ou implication de son propre fils dans des délits pour assouvir son désir de vengeance.

Dans le feuilleton «Errisk», le personnage principal féminin, bien qu'il joue le rôle d'un lieutenant de police, était lui aussi, auteur d'actes répréhensibles : kidnapping, participation à des actes de violence physique, falsification de documents officiels, dissimulation de crimes ou encore planification pour l'exhumation d'un mort.

D'un autre côté, les personnages féminins ont été perçus comme victimes beaucoup moins que les hommes avec 14,71% contre 26,32% pour les hommes. Nous constatons ainsi, que ces résultats corroborent les observations relatives à la position prédominante des femmes comme objet de l'intrigue dans le schéma actanciel qui a associé le rôle de la majorité des personnages féminins aux problèmes. Ainsi, dans le feuilleton «Leilat Echak», *Yahya* a été perçu tout au long du feuilleton (13 épisodes) comme victime de l'infidélité de sa femme après avoir découvert que *Bayrem* n'est pas son fils biologique. Cette image de l'homme trompé, victime d'infidélité conjugale a été surtout mise en avant à plusieurs reprises par des expressions émotionnelles (sanglots, manifestations de déprime, tristesse, colère). Son désarroi était à son comble quand il découvre que l'amant de sa femme qu'il cherchait à identifier tout au long du feuilleton, n'était autre que son meilleur ami et confident de toujours.

A la différence des autres fictions, c'est dans le feuilleton «Hikayet Tounissia» que nous trouvons le plus de personnages féminins perçus comme victimes notamment avec le personnage de Sabrine victime d'infidélité conjugale à six reprises (épisodes 6-8-9-10-12 et 14) ou encore avec le personnage de *Shems* victime à son tour de l'infidélité de son amant à quatre occasions, d'autant plus qu'elle a été victime de viol par son amant.

Le personnage de *Beya*, tunisienne de confession juive, a été victime de discrimination religieuse et d'intolérance et a fait l'objet de violences physique et verbale de la part de son amant qui l'accusait d'infidélité.

Dans la même fiction, le personnage de *Ines* était victime de l'infidélité de son amant *Majed* l'égyptien avec sa propre fille. En outre, le personnage de *Shems* est apparu, dans une scène émouvante, pleurer son enfance malheureuse et se remémorer les mauvais traitements et les violences que son père lui infligeait.

Au sujet de la variable «valeur d'exemple», les personnages masculins sont apparus de manière plus avantageuse avec 14,47% contre 9,41% pour les personnages féminins. et c'est dans le feuilleton «Hikayet Tounissia» qu'on compte le plus de valeurs d'exemple avec la fréquence de séquences qui ont incarné l'image de la femme forte, instruite, indépendante et libre. En effet tous les personnages principaux de cette fiction sont des femmes instruites, occupant des postes de responsabilité et indépendantes financièrement à l'instar de *Sandra*, une femme d'affaires qui dirige un groupe d'entreprises ou encore le personnage charismatique de *Beya*, une professeure de danse libre qui assume pleinement sa différence confessionnelle et milite avec courage contre l'intolérance religieuse et l'exclusion. Nous mentionnons, en outre, le personnage de *Sabrina*, dans les épisodes 8 et 9 qui incarnent l'image de la femme qui dirige avec succès les entreprises de son père et est capable de prendre des risques et conclure des affaires à l'échelle internationale.

Dans le feuilleton «Leilat Echak», le personnage de *Hager* a constitué à son tour, une valeur d'exemple dans l'exercice de sa fonction de journaliste brillante qui présente le journal de 20h et interviewe avec brio des personnalités politiques. Par ailleurs, son mari *Yahya* était d'une intégrité exemplaire, refusant de falsifier le dossier médical d'un blessé de la révolution ou se montrant solidaire et loyal avec *Shems* qui venait de perdre son père.

Dans «Errisk», *Maryem Laafif*, personnage principal de la fiction était, dans le quatrième épisode, l'exemple de la femme policière intègre qui refuse toutes les tentatives de corruption ; elle se montre capable d'avoir une

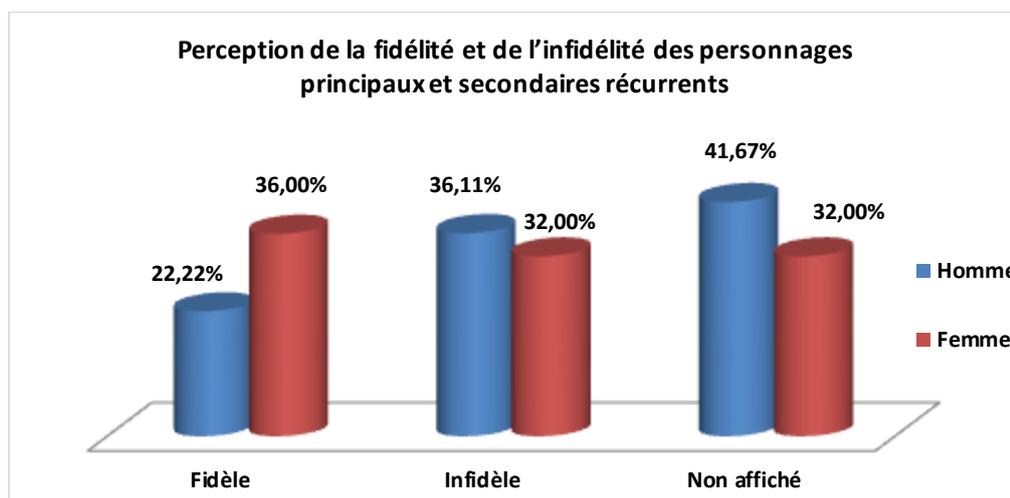
attitude conciliatrice avec les différents membres de sa famille. A son tour le deuxième personnage principal masculin *Salman* s'est montré affectueux et fidèle à l'égard de *Maryem*, la femme dont il est amoureux.

3. Perception de la valeur fidélité et infidélité

Tableau 11 : Perception de la valeur fidélité et infidélité des personnages principaux et secondaires récurrents

Fidélité \ Genre	Homme		Femme	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Fidèle	8	22,22	9	36
Infidèle	13	36,11	8	32
Non affiché	15	41,67	8	32
Total général	36	100 %	25	100%

Graphique 14



Suite aux polémiques récurrentes dénonçant l'image dégradante des femmes (infidélité, trahison, négligence...) qui accompagnent chaque mois de ramadan la diffusion de nouvelles productions télévisuelles, nous nous sommes intéressés de plus près à la fréquence de ce stéréotype. Nous avons pris le concept de l'infidélité dans le sens de la trahison ou de la tromperie vis à vis d'un groupe ou d'une personne (ami (e), époux (se), famille) c'est-à-dire dans un contexte social et familial. Pour ce faire, à la différence de la perception qui a concerné uniquement les personnages principaux, nous avons élargi l'étude de la fidélité aussi bien aux personnages principaux qu'aux personnages secondaires récurrents.

Au-delà du nombre important de personnages des deux sexes qui n'ont pas été identifiés comme fidèles ou infidèles, nous avons constaté que même si les hommes sont majoritairement perçus comme infidèles avec 36% contre 32% pour les femmes, l'image des femmes dans les fictions télévisuelles tunisiennes demeure problématique : le tiers des personnages féminins est perçu comme infidèle notamment dans les feuilletons de type social et sentimental (les trois personnages féminins principaux respectivement dans «Awled Moufida», «Leilat Echak» et «Hikayet Tounissia» sont perçus coupables d'adultère). De surcroit, compte tenu du référentiel

culturel et culturel tunisien, ces représentations demeurent beaucoup plus choquantes pour les femmes que pour les hommes.

VI. Etude des Stéréotypes et contre-stéréotypes

A la différence de la variable «perception», les variables stéréotypes et contre-stéréotypes ont concerné la totalité des personnages. Ainsi nous avons répertorié les stéréotypes selon différents indicateurs.

1. Stéréotypes féminins

- **Les femmes libérées et instruites sont dominatrices, de mœurs légères, infidèles et dépourvues de sens moral**

Il est important de rappeler ici que la totalité des fictions ont été tournées dans un milieu citadin et ont exclu par conséquent toute représentation des femmes rurales et des régions de l'intérieur du pays.

Les personnages féminins principaux ont été mis en valeur non par leur profession mais plutôt par leur comportement.

Dans «Hikayet Tounissia» :

- *Sandra*, femme citadine libérée, instruite et cadre dans une entreprise, dirige un réseau mafieux de « prostitution ». En plus, elle cumule les relations extra-conjugales dépourvues de tout sentiment affectif avec son supérieur hiérarchique ou encore avec le président du parti politique auquel elle est affiliée ou encore avec l'époux de son amie Sabrine, par opportunisme.
- *Nour*, jeune diplômée, fait des avances à l'amant de sa mère et en tombe amoureuse et entre en conflit avec sa mère.

Dans «Leilat Echak» :

- *Hajer*, personnage principal féminin, journaliste célèbre à la télévision est mère d'un enfant né d'une relation extra-conjugale avec le meilleur ami de son mari.
- *Lilia*, jeune fille libérée et instruite, cumule les relations sexuelles avec plusieurs hommes et joue le rôle d'entremetteuse qui offre, moyennant un train de vie luxueux, ses services à des hommes riches en piégeant des jeunes filles.

Dans «Awled Moufida» :

- *Moufida*, personnage principal, est mère de trois garçons dont un est né d'une relation extra-conjugale qu'elle a eu avec le meilleur ami de son mari de son vivant. Bien qu'elle soit décrite comme mère courage, qui se sacrifie pour ses enfants, l'aspect prédominant de son personnage est celui d'avoir commis un adultère.
- *Lilia et Ines*, deux jeunes sœurs instruites issues d'un milieu aisé, sont l'une aussi dépravée que l'autre. Ainsi Lilia, l'aînée séduit le fiancé de sa sœur et a une relation sexuelle avec lui.

Dans «Naouret Lahwa» :

L'image de la femme libérée et instruite dépeinte comme personne de petite vertu s'accroît avec l'image des deux personnages principaux féminins du feuilleton :

- *Hanen Lahmar*, médecin et propriétaire d'une clinique privée, dirige un trafic en tout genre (trafic d'organe, de drogue, blanchiment d'argent, traite des personnes...). Animée par le désir de vengeance, elle s'ingénie à trouver des astuces pour se venger de sa mère.
- Idem pour sa mère adoptive *Yamna Lahmar*, femme citadine, libérée, dominatrice, matriarche, mafieuse et machiavélique qui use de tous les moyens pour arriver à ses fins.

Dans «Errisk» :

- *Mariem Laafif*, personnage principal féminin, quoiqu'elle soit lieutenant de police, a parfois recours à des moyens illégaux pour arriver à ses fins.

Si l'on situe les profils des personnages principaux féminins et secondaires récurrents dans le contexte culturel et social de la Tunisie, la récurrence de tels profils de femmes et la redondance des séquences qui incarnent ces profils en l'absence quasi-totale d'images de femmes qui véhiculent une image positive et porteuse de valeurs (femme instruite et libérée) ne peuvent qu'alimenter les préjugés et les tensions sociales déjà existantes et les polémiques, sur fond religieux, hostiles à la consolidation des acquis et des libertés pour les femmes tunisiennes.

- **La femme victime (d'agression physique, agression verbale, de viol et d'infidélité)**

Plusieurs fictions ont montré les femmes dans les rôles de victime de violence physique ou verbale, de viol ou encore d'infidélité. Nous allons nous limiter, dans cette partie, à décrire les scènes de violence physique. Les violences verbales seront traitées dans la partie réservée au lexique haineux et injurieux contre les femmes.

- L'exemple le plus pertinent est celui de *Latifa*, femme au foyer et mère de deux enfants est montrée, dans une scène très violente, en train de subir des violences physiques de la part de son mari, employé dans une banque. Elle apparaît à plusieurs reprises avec des bleus et des contusions au visage. (feuilleton «Awaled Moufida».
- L'image de la femme violentée a été aussi véhiculée par *Bornia* dans «Hikayet Tounissia», violentée à plus d'une occasion par son mari et subissant des menaces pour qu'elle rejoigne les groupes jihadistes.
- *Héla*, toujours dans «Hikayet Tounissia», a été exposée à plusieurs reprises à des violences physiques sauvages de la part de son petit ami. De même qu'elle a été victime de viol par une bande d'énergumènes envoyés par le père de son petit ami en vue de la filmer et avoir un enregistrement qui « souille son honneur ».
- *Hajer*, dans «Leilat Echak», a été violentée par son mari lorsqu'il a découvert qu'il n'est pas le père biologique de son enfant et est apparue avec des bleus et des contusions au visage.

- **L'image de la femme instruite et libérée victime d'infidélité**

Cette image a été véhiculée dans les feuilletons « Errisk», «Leilat Echak», «Hikayet Tounissia» ou encore «Awled Moufida».

- **La femme hyperémotive et sentimentale (tolérante, faible, affectueuse)**

L'image de la femme à la télévision a été traditionnellement associée à l'affect et au sentiment. Tel est le cas avec le personnage de *Beya* dans «Hikayet Tounissia» qui bien qu'elle soit dépeinte au début de la fiction comme une personne forte, qui milite pour ses droits et défend son exception culturelle en tant que tunisienne de confession juive, est néanmoins montrée comme un personnage faible guidé par ses sentiments et qui concède sa dignité en pardonnant à son amant ses excès de violence physique répétés à son encontre.

L'image de la femme commandée par les sentiments a été véhiculée à plusieurs occasions avec le personnage de *Shems* toujours dans « Hikayet Tounissia », alors qu'elle est présentée comme une femme libérée et forte de

caractère, capable de prendre des décisions audacieuses, elle pardonne, néanmoins, à chaque fois les infidélités de son amant Mehdi.

- **La femme soumise assujettie à la division traditionnelle des rôles sociaux**

Cet indicateur incarne par excellence la stéréotypisation des rôles sociaux par rapport au sexe. L'exercice des tâches domestiques est intériorisé de manière quasi-naturelle par les femmes qui l'accomplissent sans se plaindre. En effet les tâches domestiques ont été majoritairement l'apanage des femmes, même quand elles sont instruites et cultivées, à l'instar de *Nahed*, journaliste à la télévision dans le feuilleton «Naouret Lahwa» qui est apparue, dans plusieurs séquences, en train d'accomplir des tâches ménagères pendant que son mari, bien qu'il soit au chômage, regarde la télévision. Cette division des tâches est reproduite avec le personnage de *Hayet* qui est apparue de manière récurrente en train d'exécuter des tâches domestiques dans la cuisine pendant que son mari était allongé sur le canapé, regardant la télévision. Par ailleurs, le personnage principal féminin *Moufida* dans «Awled Moufida», bien qu'elle gère un restaurant, n'a jamais été en situation sur les lieux de son travail et a été montrée dans la quasi-totalité des séquences comme femme au foyer confinée à la maison. En outre, la femme dépendante intériorisant son statut d'être social assujetti a été incarnée par le personnage de *Latifa* dans le même feuilleton qui va jusqu'à justifier la violence physique et verbale de son mari à son encontre pour préserver sa famille et son couple.

- **La femme dépensière, la femme, gaspilleuse friande de cadeaux**

Dans le feuilleton «Leilat Echak» *Lilia* jeune, belle et séduisante est dépeinte comme matérialiste, avide d'argent allant jusqu'à vendre son corps et faire des métiers dénués de vertu pour se procurer de l'argent en offrant ses services d'entremetteuse à des hommes riches, pour s'assurer un train de vie confortable voir luxueux (Location d'appartement meublé, voiture, vêtement...). Ou encore le personnage de *Jiji* dans le feuilleton «Hykayet Tounissia» qui travaille dans une maison close moyennant de l'argent.

La relation de la femme à l'argent est confirmée dans le profil de *Hayet* dans le feuilleton «Naouret Lahwa» qui a été montrée comme la femme qui s'intéresse de manière exagérée à son apparence physique sans prendre en considération les limites du budget familial.

2. Les contre stéréotypes féminins

- **La femme méchante, âpre et sournoise**

Si on opère une comparaison avec les fictions télévisuelles tunisiennes, d'avant la révolution, nous constatons un accroissement des contenus violents dans les productions télévisuelles tout genre confondus auquel la femme a pris part à travers les rôles qu'elle a endossés dans les différentes productions télévisuelles. Force est de constater que l'image des femmes dans les fictions tunisiennes s'est remarquablement masculinisée dans le sens où l'image de la femme docile et résignée n'est plus de rigueur dans les nouvelles productions. Ainsi *Yamna Lahmer* et *Hanen Lahmer* deux personnages principaux féminins dans le feuilleton «Naouret Lahwa» ont été dépeintes dans un profil de criminelles dangereuses qui cumulent les complots pour atteindre leur but.

- **La femme libre, indépendante et rebelle**

Une analyse des profils psychologiques des personnalités féminines les plus présentes dans les fictions démontre que des caractéristiques contre-stéréotypées comme la force de caractère, la liberté, l'indépendance et le non conformisme ont été associées aux femmes instruites ayant réussi leurs carrières professionnelles. Ainsi la personnalité de *Béya* professeur de danse, indépendante, s'assume et s'impose dans ses différences culturelles et culturelles. *Héla* dans le même feuilleton endosse le rôle d'une inspectrice de police chargée d'enquêter dans un réseau de prostitution et de traite des personnes et n'hésite pas à s'exposer au danger en prenant des risques

pour infiltrer le réseau. De même, le personnage de *Mariam Laafif* dans le rôle de lieutenant de police dans le feuilleton «Errisk» a fait preuve de courage et de force de caractère dans l'exercice des missions périlleuses.

L'image de la femme faible et vulnérable a été brisée à travers les rôles de plusieurs personnages féminins dont *Sandra* dans le feuilleton «Hikayet Tounissia» qui a joué le rôle d'une femme de forte personnalité qui a occupé des postes de haute responsabilité, impose son autorité et prend les décisions les plus courageuses et audacieuses aussi bien dans son activité professionnelle que dans le parti politique auquel elle appartient.

L'image de la femme indocile qui refuse de se soumettre aux injonctions de son mari est incarnée par le personnage de *Sabrina* qui refuse les ingérences de son mari dans sa manière de se vêtir.

- **La femme instruite, cultivée, la femme qui réussit dans les affaires et la vie politique**

Cette image positive a été véhiculée essentiellement par les rôles qui ont été assignés à *Basma* dans le feuilleton «Hikayet Tounissia», une candidate aux élections présidentielles intègre, forte et honnête et dont la campagne électorale s'est soldée par une victoire.

D'autres rôles ont véhiculé des images positives des femmes à l'instar de *Beya*, *Hela* et *Sandra* dans le feuilleton «Hikayet Tounissia» ou encore le rôle de *Maryem Laafif* dans le feuilleton «Errisk» qui ont toutes réussi dans leur carrière professionnelle.

- **La femme audacieuse et entreprenante**

Plusieurs scènes des fictions étudiées ont dépeint des personnages féminins audacieux et entreprenants tel le cas de *Ines Ben Mahmoud*, psychologue et sexologue qui, dans plus d'une scène, charme ses patients ou fait des avances aux hommes dans des places publiques ou sur les réseaux sociaux. D'autres personnages ont fait preuve de plus d'audace comme *jiji*, *Bornia* ou *Koko* qui, dans le cadre d'un documentaire réalisé par un cinéaste, racontent devant la caméra leur passé de prostituées dans une maison close.

3. Stéréotypes masculins

- **L'homme caractériel rusé, violent, menteur, manipulateur**

Les cinq fictions objet de notre étude ont brossé des profils différents des personnages masculins en mettant davantage l'accent sur les caractéristiques de violence et d'infidélité

L'homme agressif, irascible est incarné par excellence par le personnage de *Mounir*, employé de banque dans le feuilleton «Awled Moufida» qui est apparu, dans plusieurs séquences, en train de violenter sa femme *Latifa* devant ses enfants, la rouant de coups et allant jusqu'à entraîner son hospitalisation, ou encore par le profil des trois fils de *Moufida* qui usent facilement de leur force physique pour régler les problèmes aussi banals soient-ils.

- **L'homme infidèle et adultérin**

Le deuxième stéréotype mis en valeur est celui de l'infidélité conjugale des hommes. Nous avons recensé au moins quatre personnages principaux et secondaires récurrents qui ont fait preuve d'infidélité conjugale : *Ismail Ben Mufti*, dans « Leilat Echak », cumule les aventures extra-conjugales avec des filles de jeune âge, dans le seul but d'avoir des relations sexuelles avec des vierges.

L'image de l'homme infidèle s'est répétée avec le personnage de *Jalloul* dans «Naouret Lahwa». Marié, il tombe amoureux de *Zahra*, femme divorcée, pour laquelle il quitte son épouse après plusieurs années de vie commune. Ou encore *Fouad* dans «Hikayet Tounissia»; quoiqu'il soit marié à une jeune femme d'affaires belle et séduisante, il s'engage dans une relation extra-conjugale avec *Sandra*. De même le personnage de *Said Al Ghrab* dans «Errisk» qui noue une liaison avec sa secrétaire *Arbia* avec laquelle il a des relations sexuelles.

4. Les contre-stéréotypes masculins :

Les rôles assignés aux personnages masculins ne se sont pas particulièrement conformes aux rôles et aux représentations classiques et stéréotypées des hommes dans la société tunisienne.

- **L'homme sentimental, hyper-émotif, affectueux et altruiste**

Malgré la présence des représentations de la masculinité liées au genre, nous relevons des profils psychologiques masculins émotifs, doux et attentionnés particulièrement dans les fictions de type sentimental ou social, à l'instar du personnage de *Zied* dans «Hikayet Tounissia», épris de *Baya* à qui il manifeste un amour passionnel, allant jusqu'à défier son père qui s'oppose à cette relation ; ou encore le personnage de *Hassen* qui est apparu, dans plusieurs séquences, solidaire, empathique, compatissant avec ses amies de sexe féminin qui, en retour, le considèrent comme un confident sincère.

- **L'homme qui prend part aux tâches ménagères**

Dans plusieurs séquences, les personnages masculins ont été assignés à des rôles contraires à la répartition traditionnelle des rôles sociaux. En effet, dans plusieurs séquences des personnages masculins ont accompli des tâches domestiques qui relèvent traditionnellement des « compétences » ou du « registre » des femmes. Ainsi, *Haythem* dans «Naouret Lahwa» apparaît à de nombreuses reprises (13 séquences) en train de nettoyer la maison, s'occuper de son fils ou préparer le repas pour la famille. Citons également *Bayrem* et *Yahia*, respectivement dans les feuilletons «Awled Moufida» et « Leilat Echak » qui, dans plusieurs scènes, s'occupent de leurs enfants respectifs.

VII. Lexique du vocabulaire injurieux ou offensant à l'égard des femmes

Nous avons procédé, dans cette partie, à un décryptage exhaustif des cinq fictions en prenant en considération, exceptionnellement pour ce volet, tous les personnages qui ont pris part aux fictions. Nous avons ainsi relevé toutes les expressions injurieuses et offensantes à l'égard des femmes. Nous les avons ensuite répertoriées par type d'auteur et par type d'injure.

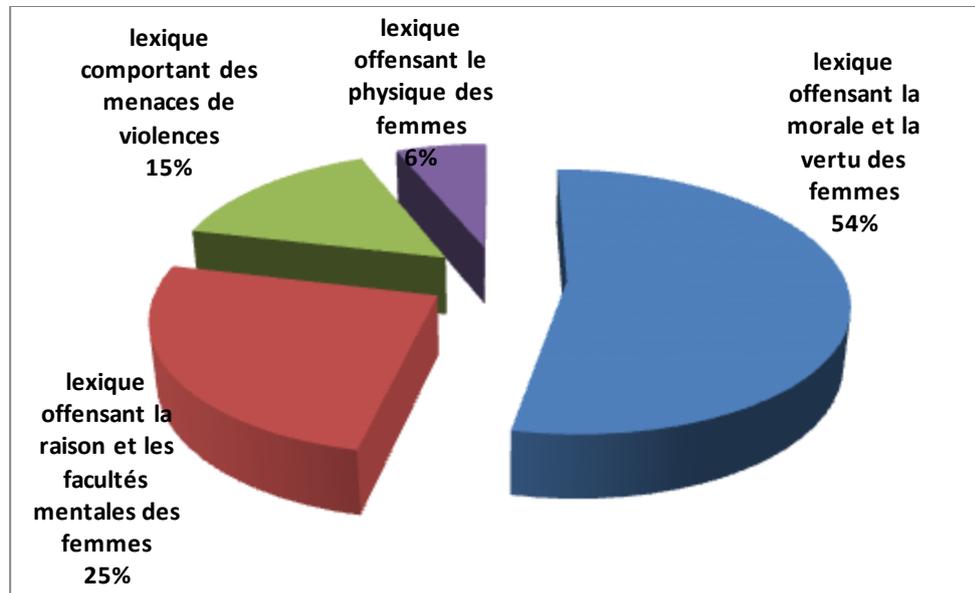
1. typologie du lexique des insultes et des injures à l'égard des femmes

Tableaux 12 : Typologie des insultes et des injures à l'égard des femmes

	Lexique offensant la moralité des femmes	Lexique offensant la raison et les facultés mentales des femmes	Lexique comportant des menaces de violence	Lexique offensant le physique des femmes	TOTAL
NAROURET HAWA	13	29	2	3	47
AL RISQ	44	5	6	3	58
AWLED MOUFIDA	25	7	12	2	46
HKAYET TOUNSEYA	20	3	9	2	34
LAILET ECHAK	18	13	5	4	40
TOTAL	120	57	34	14	225

La lecture du tableau ci-contre révèle, sans équivoque, un excès voire un abus d'injures et d'expressions offensantes à l'égard des femmes qui sont au nombre de 225 mots et expressions sur la totalité de notre corpus, soit 3,22 injures et invectives par heure de fiction.

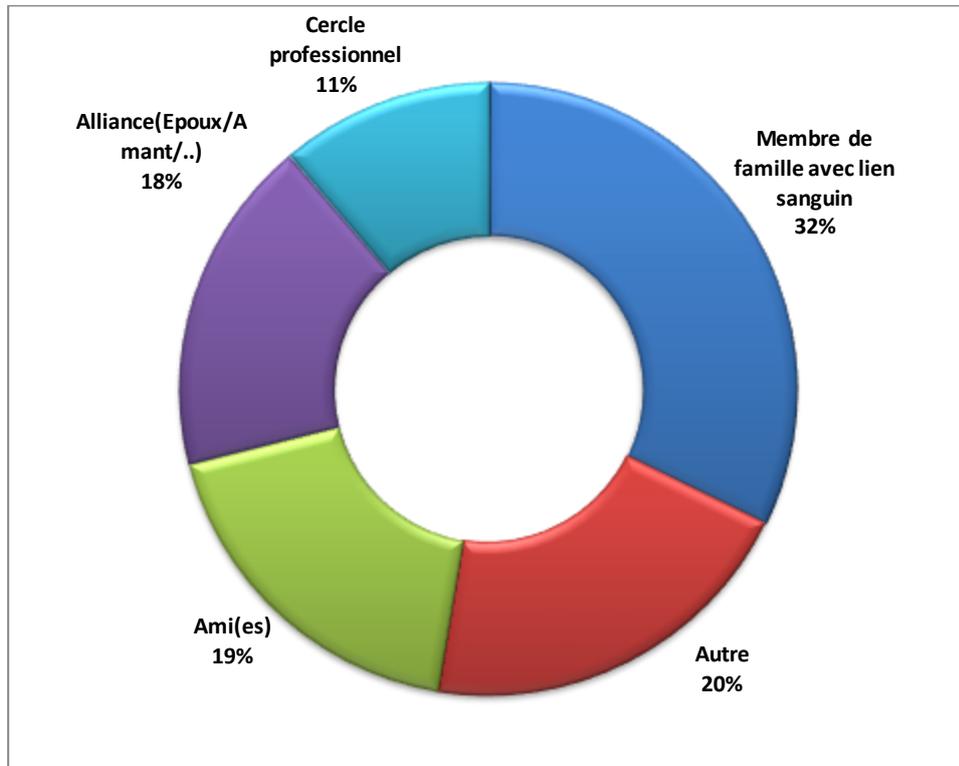
Graphique 15 : Typologie du lexique des insultes et des injures à l'égard des femmes



La lecture du graphique relatif à la répartition des injures par type, révèle que les invectives offensant la morale et la vertu des femmes sont les plus fréquentes avec 54%, ce qui montre à quel point la question de la vertu et la moralité des femmes est primordiale voire « problématique » dans la société tunisienne. Par ailleurs, les invectives qui dénigrent l'intelligence des femmes et ses facultés mentales constituent le quart soit 25% des injures. En outre, les personnages féminins ont été aussi exposés à des menaces d'agression physique à raison de 34 menaces, soit 15% de la totalité des violences verbales.

2. Lexique des injures et des insultes par type d'auteur

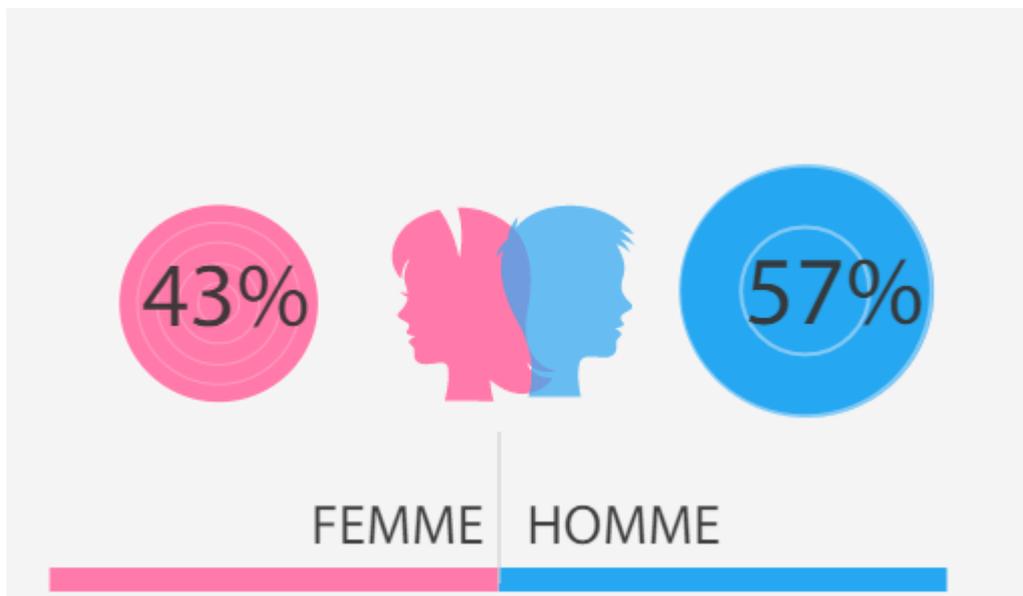
Graphique 16 : Type d'auteur du lexique des insultes et des injures à l'égard des femmes



Force est de constater, d'après le graphique n°16 que les propos injurieux proférés à l'encontre des personnages féminins proviennent, en premier lieu, du cercle familial avec lien de sang, à savoir la mère, le père, le frère, la sœur... En revanche, les personnages féminins ont été aussi victimes d'agressions verbales de la part de leur entourage, et ce à hauteur de 19%. D'autres parts les personnages masculins dans le rôle d'époux ou d'amants viennent en quatrième position des auteurs d'invectives et d'injures à l'égard des femmes. Les personnages féminins de nos fictions ont été aussi, victimes d'expressions injurieuses de la part du cercle professionnel (supérieur hiérarchique ou collègues masculins et féminins) à hauteur de 11%.

3. Auteurs d'insultes et d'injures à l'égard des femmes par genre

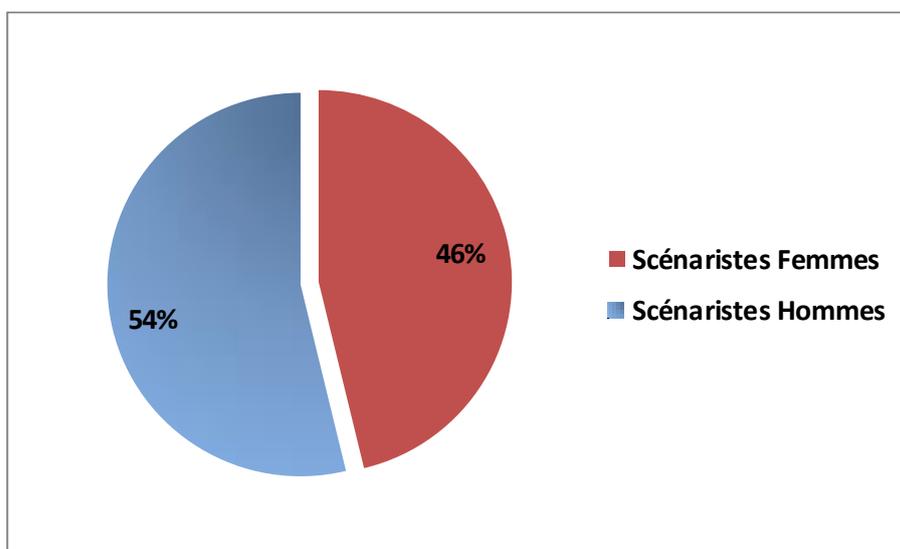
Graphique 17 : Auteurs d'insultes et d'injures à l'égard des personnages féminins par genre



Selon, le graphique ci-dessus, nous constatons que les injures et insultes à l'égard des femmes ne sont pas uniquement l'apanage des personnages masculins. Les personnages féminins s'approprient à profusion la violence verbale à l'égard des femmes et ce à hauteur de 43% contre 57% pour les personnages masculins.

4. Répartition du lexique injurieux selon le genre du scénariste de la fiction

Graphique 18 : Répartition du lexique injurieux selon le genre du scénariste



La lecture du graphique ci-dessus montre que les fictions dont les auteures du scénario sont des femmes (« Leilat Echak », « Naouret Lahwa » et « Hikayet tounissia ») ont pris part dans les injures et insultes à hauteur de 46% réparties sur trois fictions, contre 54% pour les deux fictions dont les scénaristes sont des hommes.

Les principaux constats de l'étude

L'analyse de plus de 69 heures de fictions télévisuelles tunisiennes permet de formuler les observations et déductions suivantes sur la place et la représentation des femmes dans ces fictions.

I. Indicateurs quantitatifs

- Prédominance masculine dans les métiers de haute technicité dans la création des œuvres artistiques (montage, ingénieur du son, production ...) : 100% des hommes dans le métier des ingénieurs de son, 80% dans la production et le montage.
- Le métier de production est réservé essentiellement aux hommes : 80% dans les fictions tunisiennes en 2015 sont produites par des hommes.
- Les femmes actrices sont largement sous-représentées par rapport aux hommes : 63% d'hommes contre 37% de femmes.
- La femme rurale est complètement absente des fictions tunisiennes : toutes les fictions ont occulté les problèmes des femmes rurales.
- Le facteur de l'âge est beaucoup plus déterminant dans la sélection des acteurs que pour les actrices : 33,33% des personnages masculins sont perçus dans la tranche d'âge 50 – 64 ans contre 12% pour les femmes. La diversité intergénérationnelle profite beaucoup plus aux hommes qu'aux femmes.
- Une surreprésentation des femmes dans la situation de veuve ou divorcée : 24% des personnages représentés dans ce statut sont des femmes contre 14% pour les hommes.
- Les femmes sont sous-représentées dans la catégorie socioprofessionnelle « dirigeant et cadre supérieur » : 16,67% pour les hommes et 8% pour les femmes.
- La problématique du chômage et la quête du travail est exclusivement masculine. Dans la catégorie chômeur, les femmes sont complètement absentes. Les femmes sans activité sont perçues systématiquement comme femme au foyer.
- Une grande stéréotypisation du travail des femmes : dans 48,85% des séquences qui font apparaître les personnages féminins sur le lieu de leur travail, les femmes s'occupent de leurs affaires personnelles et n'exercent pas des activités en relation avec leur poste.
- Dans le feuilleton «Awled Moufida», la valeur du travail n'a pas été mise en avant particulièrement pour les femmes. → La présence des femmes dans l'espace professionnel est nulle.
- Le métier d'assistante et de secrétaire est exclusivement l'apanage des personnages féminins.

II. Indicateurs qualitatifs

- Dans 40% des fictions étudiées, les personnages féminins sont perçus comme auteurs d'actes répréhensibles, contre 13,16% pour les hommes.
- La perception des femmes comme valeur d'exemple est nettement inférieure aux hommes : 14,47% pour les hommes contre 9,41% pour les femmes.
- Le 1/3 des personnages féminins principaux est perçu comme infidèle.

-
- Les personnages féminins principaux, même quand ils sont instruits et occupent de hauts postes, sont mis en valeur par rapport à leur comportement et non par rapport à leur profession.
 - La clé de réussite des femmes dans le domaine des affaires n'est pas le résultat de leur compétence et persévérance au travail mais plutôt grâce à un legs parental ou par le recours à des moyens détournés à la différence des hommes qui réussissent dans le domaine des affaires grâce à leur labeur et leur persévérance.
 - Les personnages féminins dans le statut de veuve ou divorcée n'ont pas été véhiculés comme valeur d'exemple, elles ont plutôt été associées à l'échec dans l'éducation de leurs enfants.
 - Les personnages féminins dans le rôle de femmes instruites sont des dominatrices et souvent dépourvues de sens moral.
 - Dans la famille, les femmes sont assujetties à la division traditionnelle du travail et des rôles sociaux : les tâches ménagères sont principalement réservées aux femmes.
 - Les femmes sont concessionnelles face à la violence physique et verbale qu'elles subissent de la part de leur conjoint : *Latifa* dans «Awled Moufida», *Beya* et *Bornia* dans «Hikayet Tounissia» pardonnent à chaque fois à leur conjoint de les avoir agressées et humiliées, afin de préserver leurs enfants.
 - Les femmes sont largement exposées aux injures et insultes. Nous avons ainsi relevé 225 injures sur plus de 69 heures de fiction, soit 3,26 injures par heure de fiction.
 - La moralité et la vertu des femmes sont la première cible avec 54% des propos injurieux ;
 - La raison et les facultés mentales des femmes sont la deuxième cible avec 25% des injures qui sous-estiment la capacité des femmes à raisonner et à réfléchir.
 - Les fictions dont les scénaristes sont des femmes (trois fictions) comportent 47% du lexique injurieux, contre 54% pour les fictions dont les scénaristes sont des hommes (deux fictions).

Annexes

Stéréotypes et contre-stéréotypes masculins

Stéréotypes masculins	Les personnages	Feuilleton
Homme infidèle, hypocrite, agressif, menteur, traître)	Hammouda-Hsoune-Jalloul -Foued	Naouret Lahwa
	Said-Salman El Khafi	Errisk
	Khalil Ben Khalifa - Foued	Hkayet Tounissia
	Ismail	Leilet Echak
	Mounir-Badr-Bayrem-Zied-Raouf	Awled Moufida
Homme dominateur qui use de son pouvoir pour imposer ses ordres	Hammouda Ben Sliman, Raouf	Naouret Lahwa
	Said Ghrab	Errisk
	Khalil Ben Khalifa	Hkayet Tounissia
	Ismail	Leilet Echak
		Awled Moufida

Contre Stéréotypes (masculins)	Les personnages	Feuilleton
Homme sentimental, affectueux, altruiste, solidaire		Naouret Lahwa
		Errisk
	Zied, Hassen.	Hkayet Tounissia
		Leilet Echak
	Zied, Badr, Ibrahim.	Awled Moufida
Homme attentionné qui s'occupe de ses enfants, de la maison et aide sa femme dans les tâches ménagères	Haithem	Naouret Lahwa
		Errisk
		Hkayet tounissia
	Yahya	Leilet echak
	Bayrem	Awled Moufida
		Awled Moufida
Homme faible, abattu, rongé par les remords		Naouret Lahwa
		Errisk
	Hassen, Mehdi, Alo	Hkayet Tounissia
	Yahya	Leilet Echak
		Awled Moufida

Répertoire des insultes et des injures à l'égard des femmes

مفردات لغوية مهينة أخلاقية (الجنس)	مفردات لغوية مهينة تحتقر قيمة المرأة الفكرية	مفردات لغوية مهينة تقوم على التهديد والعنف	مفردات لغوية ساخرة تمس (الشكل / الخلق)
مسلسل ناعورة الهواء	مسلسل ناعورة الهواء	مسلسل ناعورة الهواء	مسلسل ناعورة الهواء
ما تحشمش عدها قصديرية في وجهها والله لا تحشم تقوه عليك و على ربك القزهمانة الدهرية - وحدة امسخة كيكك وليت طيش في روكك على الرجال وتك في مناح الناس عملتنا العار عقب عمرك تجري ورا الرجال خيه شيء يعيف - هاملة مغبونة	انت تتسلس توا انت بني آدم عقرب لفعة داهية Vipère ظهرت لي هاتجة ليوم حاسبة روكك مراة انت لفعة متحشمش على روكك ياخي متحشمش بلاش مخ انتي وليت مفوته الحله والدلال وقلة الحياء بهلولة مصطكة وليت عزوزة خر طر مهبلولة صوت المرأة عورة وجسد المرأة عورة/ كان جاء عمل حي ما يخليكش تخرج مخزوق هكة اعوذ بالله من الشيطان الرجيم ما فماتش راجل يلحك انت عزوزة مهبلولة خر طر يا فييل يا مصطكة يا بهيمة أنت مهبلولة بكاة بهيمة	انت فمك متحلو كلزي غفصتك ورتحت..	بالله شنية الي فيها يعجب وتشاش نشوفك وحدك ملطوخة في تركينة كي القربو يا مصفارة
الريسك	الريسك	الريسك	الريسك
ملاراحة منها محسوب النساء ناقصين تي شطر البلاء جاي من تحت ريوسهم كيفش دار طاهرة تخلي وحدة منجوسة تدخلها أنا الجمل يا مصفارة صكر ملطومك، سبب المشاكل الكل جاية منك، ما عاتش نجب نسمع حنك يا قفسة مك إلا وحدة ممسخة كيف المسخاة الي لينا الكل يا مريم الله لا تربحك انت ويوك وأمك وأم أمك.. الله لا تربحك يا مريم أنت أخمخ مني أنا أنظف وحدة فيكم عائلة المسخ سكر فمك يزري بلا فصاصة قلة تربية ياسر مسخين طفلة مسخة تكذب أنت ما تحب كان روكك ولذك مالفش فيك الخير هنيكا حقيتك تسرتت عليك رديتك مرا لعة الله عليك ما تحشمش عجبتني كيفش تركح فيها الكلبة انت مريضة يا هم تي سكر فمك حتى انت ما ارضكك إيا سلعةة يا لهمافة يا جيعانة تكذبي لعي منسخة سخارة فأش قاعدة تقول ها الهم كنت نسخليك مرا شريفة ونظيفة طلعت سلعةة أمسخة خامجة كنت نستخيل معدنك باهي طلعت سقط المناع ما تصلح رخيصة انتي مجرمة - حقيرة نذلة	الجهامة والبهامة انت القراد يا مصطكة	والله إلا ماتمها على النهار الي ولت فيه كان نركز معك شوية نفسدك وجيك سكر فمك و الله ما نفسدك وجيك تاو نوريك قياحتك انت تستاهل طريحة يرجلك مخك لبلاصتو	مرا مجنونة عملتلي كان الفضايح فيق يا هم يا مسخطة، شو الأخرى كيفش مرمية راقدة راك عملت العار كالبية عالعوس
أولاد مفيدة	أولاد مفيدة	أولاد مفيدة	أولاد مفيدة

<p>عينيها بالدمعاش معاش تحب نرى منظرها</p>	<p>كان لزم كركرها من شعرها خالتي راجلها يفتق فيها عندو عشرة سنين متكلمتس كان كدخلت للسيطر احمد ربي جاتك في كف كان وحدة فيكم مزالت تلوم على زياد ربع كلمة تلفها بكف بوك كخجها تضربها و تزيد تضربها شبيها مرتك و لا موش مرتك، تي هاو أنا بوك عمرو ما مد عليا يدو علاش على خاطر أنا عمري ما وصلت روحي -نركك عالآخر و نغزل عليك في غزول كبير يقتلها و نص نقتل جد بوك الكلب تقتلها تشرّب من دمها -</p>	<p>مضروبة في مخك -ما تقهمش - مسطكة راسك بالشحم الفرخة ما تقهمش مسطكة</p>	<p>لكلية اختها انشاء الله تكونلها طريجة التوبة كترجع تشد التوبة -لطيفة كالخاتم في صبغي ترجع و تزيد تطلب السماح ياسر كعراة- هي تتلوصق الله غالب على خاطر ك بالرسمي معدة بصحتك منجمتس نخرجك من مخي -ما أقل حيك -ما عندهش شكرون بريبيها طفلة فاسدة مسيبة على طلق ذراعا -انا ملي عرسك بيك ما رييت خير شئوا باش تخرجهملي بناتي فساد كيك و كيف اختك السرقة- لايسك شيطان سي شريف هذايا كتر دخولو و خروجو على مرا هجالا- سكر فمك يا وجه الفقر يا وجه الهم النساء يعاونوا في رجالهم كان انت نهار كامل كي العزاء المتكي زيد فرق هذا نتقيح فيا يا هم يا وجه الفقر ملي ريتك ما ريت خير وتزيد نتقيح فيا من الفوقريت لسانك المتن وين يوصلك قتاك راني ما نحيش طاطيح القتر طفلة فاسدة مسيبة على طلق ذراعا انا ملي عرسك بيك ما ريت خير لايسك شيطان السرقة</p>
<p>حكايات تونسسية</p>	<p>حكايات تونسسية</p>	<p>حكايات تونسسية</p>	<p>حكايات تونسسية</p>
<p>يا كلبة ارتعنا من خيالها المشوم</p>	<p>ان كيدهن لا عظيم ، حتى هي مرتك تهد الرجال تفتك من بعضك -المره الجاية تفتك تعرف اش معانا تفتك؟ سانترا إلا ما تفصلك صويبعك باكا الصبع باكا الصبع -والله كان موش الوقت إلى ما تقتلها أنا وراس النبي نطلعك روك يخرج روك- مش تحل كخشك ولا (مع الصراخ والضرب والتعنيف)</p>	<p>ما كنبوش الي قالوا لا دين لا ملة " يا يهودية ما كنبوش كيف قالوا لا دين لا - ملة لاك من طينتي و لاني من طينتك -زايد انت وولدي شبي مايقبلش بعضو لا مستوي ولا دين</p>	<p>مسخة تسرق فيا مسخة ساقطة هاملة لخري هاملة لا حص لا خير خنيكة هاملة كبيرة ياينتي مشومك طيشوها كيف الشوليةة والا سيوتناكس ياخي اول -والا اخر وحدة محسوب ." منحرفة تعرف اش يعجبني فيك السقوطية متاعك عاهرة ساقطة يلي ما تحشمش -يزي مالكنب -الكلم كي بعضكم ما تصلحو شين - والله كان جيت كيما العباد وشادة الدار وتيزي من الهمة متاعك" -جرد رقاصة صائعة -انت وصاحبك البنات الخماج</p>
<p>ليلة الشك</p>	<p>ليلة الشك</p>	<p>ليلة الشك</p>	<p>ليلة الشك</p>
<p>وحدة في الثلاثين اش مزال فيها الثلاثين والاربعين ربي يقوي- سعدم مع غوري التي عمرك متولي أم تعنيهملي 15 يوم مزار و انت تستني وفي الآخر تطلعك قرعة لصقة هاك باش تعرفها نوا اجد الكلب يحضر</p>	<p>أنا في الخدمة بالسيف حاملتها - يزي فك إنت وياها tu peux aller au diable مسكت... الخرجة والهرجة والتبرطع جاوك في وقت traitement انت تشد فرشك وتريض ويربيش تحطفك الحباله هاديا</p>	<p>هبلت انت في مخك لازمك تشوف بيسي برا داوي متخوش علاها -متصنقهاش فرخة كيما هذي باش تصعب عليك أكالبيسكوبت وحدة مهبولة هستريك -مرتي سليا اعطينتها الروترات دخلت الكراج... بزرده سارده انا نعمل قدر وقيمة لروحي عاجبتك روك انت نهار / ما عجبكش géniteur مالا انشاء الله اكلتي في كرشك اكلتي شادد بالزاق انت كيرت الوقت يلعب ضدك قصة صغيرة وتكنيني c'est une petite menteuse والله زايد طفلة كيك امها مهملتها</p>	<p>بابا مروتو شمعطاء -باش توليلي شريفة بنت الفاضل تتورب وتتسوم علي قائلة التريبة متحشمش يا هم ... السخطة وحدة مهبولة ما يحشمش تتورب عليا الثلايك الي كيك و اللهي لا تحشمها... وحدة طفلة طليشة - hystérique / وقليلة حياء / ياخي العميل اللي عملتهم بنت الشوارع ما يعملوهمش ما يشرفيش باش نكون ام وحدة كيك و انت شكون يفهم</p>

Fiches techniques des fictions (selon le générique)

feuilleton	Awled Moufida
Réalisation	Sami Fehri / Moutie Dridi / Sawssen Jomni
Scenari	Sami Fehri / Sadek Halwes
Décor	Badis Safi / Rachid Dousli / Aymen Ben Hmada / Anis Gharbi
Script	Emna Bouihi
Coiffure	Mariem Zahar / Ayda Nabli / Bouthaina Amara
Accessoire	Walid Toujeni
Costume	Aymen Zwawi / Bouthaina Ben Omar
Ingénieur du son	Hichem Trabelssi / Yassine Melyen
Production	Hsan Ben Ibrahim / Somaya Harathi / Fadi Dris / Insi Bouzmita
Montage	Khalil Ben Msbeh
Caméra	Ala dine Ayadi / Majdi Marwen Ayadi / Omar Bouhaouala / Mohamed Amine Ben Abdalh / Amine Achheb
Musique	Mohamed Salah Balti / Cherine Lajmi / Mahdi Mouilhi
Mixage	Mahdi Mouilhi / Ali Mabrouk / Mostpha Khalil Ben Rhyem

feuilleton	Errisk
Réalisation	Naser Dine Shili / Emir Majouli / Samir Harbaoui / Ali Marwen Saki / Monem Riahi
Scenari	Mohamed Ali Damek / Rabaa Kafi
Décor	Faycel Mothem / Chiheb Jouini / Ghazi Zwash / Abd Jaber Boukhris
Script	Selma Hibi
Coiffure	Hajer Bouhaouala / Fayrouz Ayari / Sonia Haji / Khira Moulhi / Sana Ben Abd Slem
Accessoire	Abd Jaber Boukhris / Khayerddine Riahi
Costume	Anis Ayari / Nourra Ben Kahmoud / Yassine Kafi / Imen Khaledi
Ingénieur du son	Moez Chikh
Production	Mohamed Anis Habachi / Khalil Fkih / Mahmoud Ben Dhifallh / Chaima Ben Abdalh / Chiheb Jouini
Montage	Walid Nsirra / Bassem Hachani / Najwa Khchimi
Caméra	Ahmed Majdoub / Khaled Ben Ali / Anouar Ayachi / Atef Choubet / Ali Ben Abdalh / Emna Tmsek / Khalil Gazela / Salma Chlouf / Yahya Ayadi / Mohamed Amine Ghrab / Mohamed Safta
Musique	Hatem Guizeni / Amine Bouhafa / Asma Ben Ahmed
Mixage	-

feuilleton	Hikayet Tounissia
Réalisation	Nada Mezni Hafaiedh / Mayssa Rkhami
Scénario	Nada Mezni Hafaiedh / Anis Mezni
Décor	Fatma Madeni
Script	Olfa Aziz
Coiffure	Aymen Steevy
Accessoire	-
Costume	Saleh Barka
Ingénieur du son	Yassine Melyan
Production	Amina Gharbi / Anas Mzeni
Montage	Imen Jabari / Yassine Mejri
Caméra	Hatem Hanachi
Musique	Kais Meliti / Najet Wanis / Hatem Gizeni
Mixage	Khaled Ben Younes / Oussema Ayachi

feuilleton	Naouret Lahwa
Réalisation	Madih Belaid / Marwa Ben jmie /Anouar Benzarti / Fatma Ben Salah / Nazli Feryel Kalel / Mohamed Ali Kamoun / Fadhila Ben Mahmoud / Hsan Ben Abdalh / Mohamed Ali saidani
Scénario	Nazli Feryel Kalel / Sana Bouazizi / Riadh Somoli
Décor	Raouf Jerbi / Mondher Lahmer / Moncef Karchoud /Lassad Aouini / wassim Aouini / Hsouna Ben Ayed / Hadi Habachi /Abderazek Jazi / Naim Ben Mahmoud / Kamel Baklouti
Script	Saida Ben Mahmoud / Jouda Mejri / Kaouther Ben Mahmoud
Coiffure	Zaïneb Ayachi Jras / Ilhem Hleli / Nadia Ayed / Bader dine Ayari
Accessoire	Sirine Hadouk / Emna sodfi
Costume	Bassma Dhawedi / Emna Barhoumi / Nabila Cherif / Ghandi Ben Abd Fateh
Ingénieur du son	Mohsen Friji / Haithem Mamouri
Production	Najib Ayed / Tohemi Kochbati / Wafa Ben Soltan / Nour Imen Boukhili
Montage	Saber Ben Hsan / Bilel Tlija
Caméra	Naser Berkhissa / Moahmed Ali Zaweghi / Mahdi Ben Amar / Aymen Mabrouk /Hamdi Daleli / Omar Alia /Yassine Kida / Emir Medeb / Aymen Okbi (Photographe)
Musique	Rabie Zamouri / Ridha Baraket / Walid Tounsi
Mixage	Saber Kablaoui / Mohamed Aymen Tanfourci

Cahier des références juridiques relatives au traitement par les médias des contenus en relation avec les femmes

- La Constitution de la République tunisienne
- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Loi organique n°2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Décret-loi N°116 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et portant création d'une Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA)
- Cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de télévision privée
- Cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de radio privée
- Cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de radio associative

Constitution tunisienne (26 Janvier 2014)
--

Article 21.

Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination.
L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs.

Il leur assure les conditions d'une vie digne.

Article 31.

Les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication sont garanties.

Ces libertés ne sauraient être soumises à un contrôle préalable.

Article 32.

L'État garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information.

L'État veille à garantir le droit d'accès aux réseaux de communication.

Article 34.

Les droits d'élire, de voter et de se porter candidat sont garantis conformément à ce qui est prévu par la loi.

L'Etat veille à garantir la représentativité de la femme dans les assemblées élues.

Article 46.

L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir.

L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines.

L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme

L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues.

<p style="text-align: center;">Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)</p>
--

Article 1.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2.

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 7.

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 12.

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 19.

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

<p style="text-align: center;">Pacte international relatif aux droits civils et politiques (16 décembre 1966)</p>
--

Deuxième partie

Article 2.

1. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à prendre, en accord avec leurs procédures constitutionnelles et avec les dispositions du présent Pacte, les arrangements devant permettre l'adoption de telles mesures d'ordre législatif ou autre, propres à donner effet aux droits reconnus dans le présent Pacte qui ne seraient pas déjà en vigueur.

3. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à :

a) Garantir que toute personne dont les droits et libertés reconnus dans le présent Pacte auront été violés disposera d'un recours utile, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles ;

b) Garantir que l'autorité compétente, judiciaire, administrative ou législative, ou toute autre autorité compétente selon la législation de l'Etat, statuera sur les droits de la personne qui forme le recours et développer les possibilités de recours juridictionnel;

c) Garantir la bonne suite donnée par les autorités compétentes à tout recours qui aura été reconnu justifier.

Article 3.

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques énoncés dans le présent Pacte.

**La loi organique N°58 /11 Août 2017 relative
à l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

CHAPITRE PREMIER

Disposition générales

Article premier- La présente loi a pour objectif de mettre en place les mesures nécessaires à l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur la discrimination entre les sexes pour assurer l'égalité et le respect de la dignité humaine, selon une approche globale axée sur la lutte contre ses différentes formes, à travers la prévention, la poursuite et la répression de ses auteurs, et la protection et la prise en charge des victimes.

Art. 2- La présente loi concerne toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes fondée sur la discrimination entre les sexes, quel qu'en soient ses auteurs ou son domaine.

Art. 3- On entend, au sens de la présente loi, par les termes suivants :

- **Femme** : toutes personnes de sexe féminin de tout âge (..).

- **Violence à l'égard des femmes** : toute atteinte physique ou moral ou sexuelle ou économique à l'égard des femmes, basée sur une discrimination fondée sur le sexe et qui entraîne pour les femmes, un préjudice ou une souffrance ou un dommage corporel ou psychologique ou sexuel ou économique, et comprend également la menace de se livrer à une telle atteinte ou pression ou la privation de droits et de libertés, que ce soit dans la vie publique ou privée.

- **Violence physique** : tout acte nuisible portant atteinte à l'intégrité ou à la sécurité physique de la femme ou à sa vie, tels que les coups, coups de pieds, blessures, poussées, défiguration, brûlures, mutilation de certaines parties du corps, séquestration, torture et homicide.

- **Violence morale** : toute agression verbale, telle que la diffamation, l'injure, la contrainte, la menace, l'abandon, la privation des droits et des libertés et l'humiliation, la négligence, la raillerie, le rabaissement et autres actes ou paroles affectant la dignité humaine de la femme ou visant à l'intimider ou à la dominer. **Violence politique** : toute - violence ou pratique visant à priver la femme ou lui entraver l'exercice de toute activité partisane ou politique ou associative ou tout droit ou liberté fondamentale fondée sur la discrimination entre les sexes.

- **Discrimination à l'égard des femmes** : toute distinction, exclusion ou restriction qui a pour effet ou pour but de porter atteinte à la reconnaissance pour la femme, des droits de l'Homme et des libertés, sur la base de l'égalité complète et effective, dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, ou de compromettre cette reconnaissance ou la jouissance ou l'exercice de ces droits par les femmes, quel que soit la couleur, la race, la religion ou le sexe, ou la nationalité ou les conditions économiques et sociales, ou l'état civil, l'état de santé, la langue ou le handicap. Ne sont pas considérées comme discrimination, les procédures et mesures positives visant à accélérer l'instauration de l'égalité entre les deux sexes.

Art. 4- L'Etat est chargé d'encadrer la femme victime de violence et les enfants qui résident avec elle conformément aux principes généraux suivants :

Considérer la violence à l'égard des femmes comme étant une forme de discrimination et une violation des droits de l'Homme

Reconnaître la qualité de victime à la femme et aux enfants qui résident avec elle qui ont subi la violence

Respecter la volonté de la victime de prendre la décision qui lui est appropriée

Respecter et garantir le secret de la vie privée et des données à caractère personnel de la victime

_(...)

Art. 5- L'Etat s'engage à élaborer les politiques nationales, les plans stratégiques et les programmes communs ou sectoriels dans le but d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans la sphère familiale, dans l'environnement social, le milieu éducatif, de formation, professionnel, sanitaire, culturel, sportif et médiatique, et de prendre les règlements et mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

CHAPITRE II – De la prévention et de la protection des violences à l'égard des femmes

Section première De la prévention des violences à l'égard des femmes.

Art. 6. L'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour éliminer toutes les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, en particulier au niveau de la rémunération et de la couverture sociale dans les différents secteurs, ainsi que pour interdire l'exploitation économique de la femme et de la faire travailler dans des conditions pénibles, dégradantes ou préjudiciables à sa santé, à sa sécurité et à sa dignité.

Art. 11- Les médias publics et privés procèdent à la sensibilisation aux dangers de la violence à l'égard des femmes et aux méthodes de lutte et de prévention contre cette violence, elles veillent à former les personnels travaillant dans le domaine médiatique pour faire face à la violence à l'égard des femmes, dans le respect de l'éthique professionnelle, les droits de l'homme et de l'égalité. Sont interdites la publicité et la diffusion, par tous moyens et supports médiatiques, des produits d'information contenant des images stéréotypées, scènes, paroles, ou actes préjudiciables à l'image de la femme, ou perpétuant la violence exercée contre elle ou atténuant de sa gravité. La Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle doit prendre les mesures et les sanctions prévues par la loi pour lutter contre les violations mentionnées dans le paragraphe précédent de cet article.

Art. 12- Le ministère chargé des affaires de la femme assure la coordination entre les différents intervenants mentionnés dans les articles 6 à 11 de la présente loi et l'instauration de mécanismes de partenariat, de l'appui et de coordination avec les organisations de la société civile concernés afin de suivre la mise en œuvre de ce qui a été approuvé (...).

Art. 17 – Est puni d'une amende de cinq cents à mille dinars quiconque gêne intentionnellement une femme dans un espace public par tout acte, parole ou geste susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa considération ou d'affecter sa pudeur.

Section III – Des services et institutions

Art. 40 – Le ministère de la femme reçoit les rapports et les données relatifs aux violences faites aux femmes de la part de tous les ministères et les organismes publics concernés, chacun selon sa compétence, et les soumet à l’Observatoire national de la prévention des violences à l’égard des femmes

CHAPITRE V – Dispositions finales

Art. 41 – Sont abrogés les dispositions du paragraphe 4 de l’article 218, les articles 226 quater, 228 bis, 229, 239 et le paragraphe 2 de l’article 319 du Code pénal.

**Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes
(18 décembre 1979)**

PREMIÈRE PARTIE

Article 1.

Aux fins de la présente Convention, l'expression "discrimination à l'égard des femmes" vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

Article 2.

Les Etats parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et, à cette fin, s'engagent à :

(...)

e) Prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la discrimination pratiquée à l'égard des femmes par une personne, une organisation ou une entreprise quelconque.

Article 5.

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

a) Modifier les schémas et modèles de comportement socio culturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes;

b) Faire en sorte que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement, étant entendu que l'intérêt des enfants est la condition primordiale dans tous les cas.

**Convention sur la protection et la promotion
de la diversité des expressions culturelles
(Octobre 2005)**

Article 7.

Mesures destinées à promouvoir les expressions culturelles

1. Les Parties s'efforcent de créer sur leur territoire un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux :
 - (a) à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès, en tenant dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes, ainsi que de divers groupes sociaux, y compris les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones ;
 - (b) à avoir accès aux diverses expressions culturelles provenant de leur territoire ainsi que des autres pays du monde.

Décret-loi N° 116 (du 2 novembre 2011, relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et portant création d'une Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA))

Chapitre 1 :

Article 5.

L'exercice des droits et libertés mentionnés aux articles 3 et 4 du présent décret-loi se fait sur la base des principes suivants :

- Le respect des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme et aux libertés publiques
- La liberté d'expression
- L'égalité
- Le pluralisme d'expression des idées et opinions

**Cahier des charges fixant les conditions d'octroi
d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de télévision privée**

(Mars 2014)

Chapitre IV– obligations du bénéficiaire de la licence

Section I- obligations générales

Article 14.Le titulaire de la licence est tenu de respecter les conventions et pactes internationaux relatifs aux droits humains et aux libertés publiques ratifiés par la République tunisienne et les législations et réglementations en vigueur.

Il est aussi tenu de respecter les principes suivants :

- (...)
- L'égalité et la non-discrimination,
- (...)
- La protection des droits de la femme et l'abolition des stéréotypes entachant son image dans les médias

Section III- obligations relatives aux contenus médiatiques

(...) Il s'engage à ce que ne soit diffusé aucun propos et aucune émission contenant des incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence, en particulier pour des raisons de race, d'ethnie, de sexe, de religion, de mœurs, d'origine ou d'opinion.

Article 25.Le titulaire de la licence s'engage à garantir la présence de la femme dans les programmes télévisés et sa participation active aux émissions de débat. Cette participation doit être conçue sur la base de sa compétence et de son mérite loin de toutes formes de complaisance ou de stéréotype.

Section IV–Obligations relatives à la programmation

Article 28.Le titulaire de la licence s'engage à garantir l'équilibre et l'équité dans les émissions de débat, sur la base d'une charte éditoriale. Il s'engage notamment à garantir la diversité des points de vue et la représentation des différentes sensibilités politiques, et culturelles, des différents intérêts sectoriels et l'égalité entre les sexes. Le titulaire de la licence d'une télévision diffusant des bulletins d'informations garantit le respect des règles professionnelles et éthiques dans le traitement et la diffusion de ces bulletins qui doivent être élaborés par des journalistes professionnels, en veillant notamment à distinguer entre l'information et le commentaire et entre l'information et la publicité.

Chapitre V – obligations relatives à la publicité

Article 59.Les messages publicitaires doivent obéir à certaines règles déontologiques de base dont notamment : le respect de la dignité humaine et la non-discrimination basée sur le sexe, la religion, l'âge, l'origine, l'apparence

physique, etc.

<p style="text-align: center;">Cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de radio privée (Mars 2014)</p>
--

Section III- obligations relatives aux contenus médiatiques

Article 24.

-(...)

-Le titulaire de la licence veille dans ses programmes à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public, conformément aux conventions et pactes internationaux.

-Il s'engage à ce que ne soit diffusé aucun propos et aucune émission contenant des incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence, en particulier pour des raisons de race, d'ethnie, de sexe, de religion, de mœurs, d'origine ou d'opinion.

Article 26.

Le titulaire de la licence s'engage à garantir la présence de la femme dans les programmes radiophoniques et sa participation active aux émissions de débat. Cette participation doit être conçue sur la base de sa compétence et de son mérite loin de toutes formes de complaisance ou de stéréotype.

**Cahier des charges fixant les conditions d’octroi d’une licence
de création et d’exploitation d’une chaîne de radio associative
(Mars 2014)**

Section III- obligations relatives aux contenus médiatiques

Article 22.

-(...)

-L’association titulaire de la licence veille dans ses programmes à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public, conformément aux conventions et pactes internationaux. Elle s’engage à ce que ne soit diffusé aucun propos et aucune émission contenant des incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence, en particulier pour des raisons de race, d’ethnie, de sexe, de religion, de mœurs, d’origine ou d’opinion.

Article 27.

-(...)

-L’association titulaire de la licence s’engage à garantir l’équilibre et l’équité dans les émissions de débat, sur la base d’une charte éditoriale. Elle s’engage notamment à garantir la diversité des points de vue et la représentation des différentes sensibilités politiques, et culturelles, des différents intérêts sectoriels et l’égalité entre les sexes. L’association titulaire de la licence d’une radio diffusant des bulletins d’informations garantit le respect des règles professionnelles et éthiques dans le traitement et la diffusion de ces bulletins qui doivent être élaborés par des journalistes professionnels, en veillant notamment à distinguer entre l’information et le commentaire et entre l’information et la publicité.

Chapitre V – obligations relatives à la publicité

Article 57.

Les messages publicitaires doivent obéir à certaines règles déontologiques de base dont notamment : le respect de la dignité humaine et la non-discrimination basée sur le sexe, la religion, l’âge, l’origine, l’apparence physique, etc.